

/ BERNIN ET VOUS

MAI_JUIN 2013

N° 37



DOSSIER

Quartier durable de l'ancienne gare : Un projet concerté

02 ACTUALITÉS AGENDA - QUESTIONS DE BERNINOIS - ÉDITO - **04 BRÈVES**
06 DOSSIER QUARTIER DURABLE DE L'ANCIENNE GARE « UN PROJET CONCERTÉ »
12 ACTIONS ET PROJETS TRAVAUX - PLU - ECLAIRAGE - PATRIMOINE -
DEPLACEMENTS - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE- UNE JOURNÉE AVEC ...
- ANIMATIONS - INTERCOMMUNALITÉ **26 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE** -
28 ASSOCIATIONS - **31 MOIS EN IMAGES** - **32 PORTRAIT** B. ROSIER





Mairie
Coordonnées
 496, RD 1090 - Cidex 36 - 38 190 Bernin
 Tél. 04 76 92 07 40 - Fax 04 76 08 97 22
 mairie@bernin.fr

Horaires
 LUNDI - Matin : Fermé au public - Après midi : 14h – 18h
 MARDI - Matin : 8h30 - 11h30 - Après midi : 14h – 19h
 MERCREDI - JEUDI - VENDREDI - Matin : 8h30 - 11h30 - Après midi : 14h – 18h
 SAMEDI - Matin : 8h30 - 11h30 (agence postale + permanence mairie pour le retrait de formulaires et les cartes d'identité)

CCAS (Centre communal d'action sociale)
 Sur rendez-vous au 04 76 92 35 57 - ccas@bernin.fr

Crèche / halte-garderie 04 76 08 88 41

Urbanisme urbanisme@bernin.fr. 0476923559. Permanences : mardi 15h30 à 18h30 et jeudi de 8h30 à 11h45.

Police municipale 04 76 13 24 56 - police.municipale@bernin.fr

Service enfance-jeunesse
 Tél. : 04 76 08 86 82.
 Réservation de la cantine / périscolaire :
 0476728175 ou 06 85 18 95 09 - enfance-jeunesse@bernin.fr

Bibliothèque
 Période scolaire le mardi de 16h à 18h30, le mercredi de 10h à 12h et 14h30 à 18h30, le vendredi de 16h à 18h30, le samedi de 10h à 12h.
 Hors période scolaire le mardi de 16h à 18h30, le mercredi de 10h à 12h et 14h à 18h30, le samedi de 10h à 12h30.
 04 76 08 89 34 - bibliotheque@bernin.fr

École
 Primaire tél : 04 76 08 12 40 . Maternelle tél : 04 76 08 85 42

Objets trouvés
 L'accueil de la mairie met à la disposition des habitants un coffre d'objets trouvés sur la commune (salle des fêtes, trottoirs, etc.). Les objets sont gardés pendant un an et un jour puis sont jetés (clés, documents) ou donnés (vêtements). Infos : 04 76 92 07 40.

Agence Postale Communale (APC)
 Depuis la fermeture du bureau de Bernin, un service postal est assuré à l'accueil de la maire, aux horaires d'ouverture.
 Vous pouvez retirer vos colis et recommandés et affranchir votre courrier. Vente de timbres et emballages.

BERNIN Magazine mai_juin 2013 n°37
 Édité par la ville de Bernin.

DIRECTEUR DE PUBLICATION Laurence BELLICARD
RÉDACTION et CRÉDITS PHOTOS Mairie de Bernin, Colombe Buevoz, Sophie Circan, Julien Coant, Fabrice Colliard, Rachel Commandeur, Nathalie Faure, Matthieu Guilbert, Stephanie Jourdan, Gilles Montoya, Xavier Perrin, Fotolia, Florence Trabalon.
CRÉATION - RÉALISATION : Mairie de Bernin
IMPRESSION Imprimerie du Pont de Claix - Claix. Imprimé sur cycclus print (produit à partir de fibres 100 % recyclées) avec des encres végétales. Imprimeur certifié Imprim Vert, Label garantissant la gestion des déchets dangereux dans les filières agréées et ISO14001 protection de l'environnement.
TIRAGE 1 450 exemplaires - Dépôt légal à parution

Nuisances
Bruits « domestiques »
 Jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et 14 h à 19 h 30, le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h et les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h. Tout contrevenant fera l'objet d'une amende (38 €).
Bruits de chantier (publics ou privés)
 Les travaux ne sont autorisés que du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les travaux sont interdits les dimanches et jours fériés et en dehors des horaires précités.
Feux de jardin
 La commune de Bernin s'inscrit dans le Plan de protection de l'atmosphère, le brûlage de bois est FORMELLEMENT interdit. Pour tout renseignement complémentaire : arrêté préfectoral n° 2008-11 470 portant réglementation des déchets végétaux.

Services intercommunaux
Le Grésivaudan
Collecte des ordures ménagères : lundi (poubelle traditionnelle) et mardi poubelle « je trie » de 4 h à 12 h
Déchèterie : ouverte tous les jours y compris le dimanche et les jours fériés de 8 h 30 à 17 h 45.
Collecte des vêtements et chaussures : à déposer dans des sacs à la déchèterie le mercredi et vendredi de 8 h à 16 h.
Verre et papiers : utiliser les points de collecte de la commune situés à l'entrée du village du côté de Crolles, devant les courts de tennis, sur le chemin des Communaux, devant la salle des fêtes, dans le parc technologique et devant l'école. Infos : 04 76 08 03 03.

Centre nautique du Grésivaudan 04 76 92 10 56
 Horaires d'ouverture au public pendant l'année :
 Lundi, vendredi de 12 h à 13 h 45 et de 19 h à 22 h
 Mardi de 12 h à 13 h 45 et de 20 h 30 à 22 h
 Mercredi de 12 h à 18 h - Jeudi de 12 h à 13 h 45
 Samedi de 12 h à 18 h / Dimanche de 9 h à 17 h

Assainissement (eaux usées)
 Astreinte urgente 7j/7j et 24h/24h : 04 76 61 39 34 (VEOLIA)
 Renseignements réseaux : 04 76 52 52 28 (SIZOV)

Conseils juridiques
 Vous pouvez disposer des conseils d'un avocat et d'un médiateur conseil. Ces professionnels vous accueillent sur rendez-vous et vous conseillent gratuitement sur les démarches juridiques ou administratives à effectuer. Pour l'avocat et le notaire conseil, il convient de prendre rendez-vous auprès de la mairie de Bernin (aux 04 76 92 07 40). Les permanences ont lieu un samedi par mois. Permanences pour le 1er semestre 2013 :
Avocat : Permances du second semestres non connues à ce jour
Médiateur : les permanences ont lieu à la mairie de Saint-Ismier que nous vous invitons à contacter au 04 76 52 52 25.

Urgences médicales
Pharmacies de garde
 (Attention les gardes peuvent changer au dernier moment, ce changement sera alors affiché sur les portes des pharmacies du réseau de garde).

JUIN 2013
 Du 16/06 au 22/06 : Pharmacie Fontaine Amélie (St Ismier) 04 76 52 28 62
 Du 23/06 au 29/06 : Pharmacie Djjan (St Ismier) 04 76 52 23 42

JUILLET 2013
 Du 30/06 au 6/07 : Pharmacie Ferradou (Le Versoud) 04 76 77 26 39
 Du 7/07 au 14/07 : Pharmacie Belle Etoile (Crolles) 04 38 92 02 15

Médecin de garde 04 76 08 08 38
 Bernin – Crolles – Saint-Nazaire-Les-Eymes – Saint-Ismier
 Week-end : du samedi 12 h au lundi 8 h ainsi que les jours fériés.
 0 810 15 33 33 – Numéro mis en place par le SAMU centre 15 du CHU pour apporter une réponse médicale aux demandes de conseil téléphonique ou de visite à domicile par un médecin généraliste. Ce numéro est accessible en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux.

Pédiatre de garde
 Clinique mutualiste des Eaux Claires, rue Docteur Calmette Grenoble
 Week-end et jours fériés uniquement : 04 76 70 89 03
 Pour les appels en semaine, passer par le standard de la clinique (nuit et jour) : 04 76 70 70 00

Numéros utiles et d'urgence
Pompiers : 18. **Samu** : 15
Centre antipoison : 04 72 11 69 11 (LYON)
Gendarmerie (Saint-Ismier) : 04 76 52 15 45
ErDF conseil clientèle : 0 810 050 333
GrDF conseil clientèle : 0 810 224 000
ErDF dépannage : 0 810 333 338
GrDF dépannage : 0 800 47 33 33
Veolia eau : 0969323458

AGENDA

JUIN

DEPUIS LE 7 MAI ET JUSQU'AU 28 JUIN
 Exposition « carnets de voyage, mode d'emploi »
 Découverte de la pratique du carnet de voyage
 Aux heures d'ouverture au public de la bibliothèque
Renseignements : 04 76 08 89 34

VENDREDI 28 JUIN
 Goût Thé dansant pour les séniors de 14h30 à 18h à la salle des fêtes.
Renseignements et inscriptions : 04 76 92 35 57 ou fabrice.colliard@bernin.fr

VENDREDI 28 JUIN
 Cérémonie de passage au collège pour les enfants de CM2, à 18h30 salle du conseil en mairie
Renseignements : 04 76 92 07 41 ou sylvie.pernet@bernin.fr

SAMEDI 29 JUIN
 Séance de ciné-club organisée par le Conseil Municipal Enfants (CME). « Ma sorcière bien-aimée », à 20h au CUBE. Entrée libre sur réservation. – places limitées
Renseignements et réservations : 04 76 72 81 75 ou enfance-jeunesse@bernin.fr

JUILLET

DIMANCHE 14 JUILLET
 Fête nationale : feu d'artifice et bal à partir de 19h30 au Clos Michel
Renseignements : 04 76 92 07 41 ou sylvie.pernet@bernin.fr

QUESTIONS DE BERNINOIS

CETTE RUBRIQUE EST LA VÔTRE

Vous avez une question, une préoccupation, une remarque, vous pouvez nous l'adresser par courriel ou par courrier envoyé ou déposé à la mairie. Vos contributions seront publiées dans la limite de l'espace disponible dans cette rubrique et les autres seront insérées sur le site de la mairie. Les contributions publiées devront être en adéquation avec la charte de publication disponible sur le site internet ou sur simple demande à l'accueil de la mairie. **Contact** communication@bernin.fr

Pour quels travaux/ constructions, le respect de la réglementation thermique 2012 est il obligatoire ?

Depuis le 1er janvier 2013 la réglementation thermique 2012 s'applique aux constructions et extensions de bâtiments (additions ou surélévations de bâtiments existants) à usage d'habitation. Elle s'applique à toutes les constructions ou parties de constructions chauffées ou refroidies pour le confort des occupants.

Une attestation de prise en compte de la réglementation thermique 2012 doit, dans certains cas, être jointe à la demande d'autorisation d'urbanisme et à la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

Mon mari est souvent absent. Puis-je venir, à sa place, retirer le courrier recommandé qui lui est destiné ?

Si le destinataire du courrier n'a pas fait de procuration permanente et s'il ne peut se rendre lui-même à l'agence postale, il doit remplir et signer le verso de l'avis de passage du facteur et confier une pièce d'identité (ou photocopie) à la personne désignée sur le document afin que celle-ci puisse retirer le courrier (ou colis) à sa place.

En cas d'absences répétées ou de longue durée, il peut faire une procuration permanente. Pour cela, il doit se rendre à l'agence postale avec une pièce d'identité afin de remplir un formulaire de procuration en indiquant le nom de la personne qui pourra retirer les courriers recommandés ou colis qui lui sont destinés.

Attention, si aucune procuration n'a été faite, nous ne pourrons pas remettre de courriers ou colis à la personne qui se présentera à l'agence postale.

ÉDITORIAL

Les grands projets se poursuivent à Bernin



Que ce soit la construction de la crèche ou l'aménagement de la route départementale, les travaux liés aux grands projets menés par l'équipe municipale se poursuivent. Si la majorité des retours que nous avons reçus sont très positifs quant à ces projets, certains opposants à celui de la crèche n'ont pas hésité à commettre des actes criminels, à deux reprises en l'espace de 10 jours, en allumant en de nombreux points des départs de feux dans l'isolant en ouate de cellulose. Heureusement, grâce au traitement rendant le matériau ignifugé, à la réactivité de Berninois ayant aperçu de la fumée se dégageant du bâtiment et à l'efficacité des pompiers, les dégâts ont été assez limités mais ils ont tout de même entraîné un retard dans le chantier.

Les travaux de la seconde tranche de la route départementale vont occasionner un certain nombre de désagréments au cours de l'été mais cette période plus calme en terme de déplacements nous a semblé plus propice pour les réaliser. Des panneaux expliquant les travaux ont été réalisés tant sur la RD 1090 que sur le bas de la place des droits de l'homme et sont exposés sur la voie publique.

Enfin, vous le verrez dans le dossier, l'étude sur le quartier de l'ancienne gare se poursuit, en concertation avec les habitants tant à travers les ateliers que pendant l'heure citoyenne lors de laquelle le bureau d'études qui accompagne les élus dans cette démarche a présenté le fruit des réflexions menées par les élus et les habitants.

Notre maire
 Laurence Bellicard



BRÈVES



CHALLENGE INTERCOMMUNAL 2013

9 rendez-vous en 2013

Le challenge intercommunal du Grésivaudan réunit l'ensemble des courses du Grésivaudan inscrites au calendrier du CDCHS38. Il a pour objectif de mieux faire connaître notre territoire, de développer la pratique de la course à pied dans un environnement particulièrement accueillant et dynamique et de proposer des parcours variés et techniques.

Participants : Ce challenge est ouvert à tous les athlètes licenciés FFA ou non licenciés, dans les catégories Cadet, Junior, Espoir, Senior, Vétérain 1, Vétérain 2, Vétérain 3 & 4, hommes et femmes. Il y a donc 16 classements différents et autant de chances de remporter le Challenge.

Inscriptions : La participation au Challenge intercommunal se fait par inscription directe auprès des organisations des cross (au minimum 4) parmi les 9 dates d'épreuves indiquées dans le dépliant.

Attribution des points et classement : Voir le règlement du Challenge disponible sur site, auprès des organisateurs de cross, ou prochainement sur le site de la communauté de communes du Grésivaudan : www.le-gresivaudan.fr/ à la rubrique

« Sports Loisirs Tourisme / Challenge Interco ».

Récompenses : Un trophée sera remis aux vainqueurs (hommes et femmes) au temps scratch. Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés. Une récompense supplémentaire sera offerte aux personnes ayant participé aux neuf courses.

La remise des prix par le Président de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan, Francis Gimbert, aura lieu lors du dernier trimestre 2013. Une invitation sera adressée à chaque coureur concerné.

Bonne chance à tous !!

HORAIRES ESTIVALES DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Durant tout l'été, la mairie et l'APC restent ouvertes et vous accueillent aux horaires habituels à l'exception des samedis 3, 10 et 17 août 2013 où nos services seront fermés.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Nous vous rappelons que la police municipale et la brigade de gendarmerie de Saint Ismier peuvent, en votre absence et à votre demande, surveiller votre habitation. Il vous suffit de remplir le document disponible au bureau

de la police municipale, 151 chemin de la Proula, à l'accueil de la mairie, ou sur le site internet de la mairie www.bernin.fr dans la rubrique police municipale puis de le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie dans une enveloppe fermée ou de prendre contact avec les agents de la police municipale au 04 76 13 24 56.

Pendant votre absence et lors de leurs patrouilles, la police et la gendarmerie effectueront de fréquents passages près de votre habitation. Ce service gratuit est disponible toute l'année. Au cours de l'année 2010 la police municipale a enregistré 175 demandes de surveillance.

En attendant vos vacances voici quelques conseils pour éviter les vols sans effraction en votre présence ou non : - Ne négligez pas la fermeture de votre portail, si vous en avez un, en effet ce détail peut informer le voleur sur le fait qu'il n'y a pas de chien dans la propriété.

- Laisser une porte ou une fenêtre ouverte c'est faciliter la tâche du cambrioleur, le temps est l'ennemi de celui-ci. Plus il s'attarde et plus il prend le risque de se faire repérer.

PLAN CANICULE

Le plan canicule, destiné notamment à repérer les personnes à risques, à informer le public et à alerter les institutions publiques sur les risques sanitaires lorsque surviennent en France de fortes chaleurs est reconduit

pour l'année 2013. La veille saisonnière est activée du 1er juin au 31 août.

La plate-forme téléphonique « Canicule Info Service » au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe) est en service. Elle informe en temps réel sur l'état du niveau d'alerte et vous apporte des renseignements complémentaires si vous souhaitez en savoir plus. Vous pouvez également consulter le site internet suivant : www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaieurs-extrêmes

En cas d'urgence, les médias publics diffuseront des messages de recommandations sanitaires du ministère. Les Berninois âgés de plus de 65 ans, les personnes handicapées ainsi que toute personne fragile ou vulnérable peuvent se faire recenser par la mairie qui tient un registre communal confidentiel permettant d'intervenir rapidement auprès des personnes enregistrées en cas d'urgence.

Pour vous faire recenser ou pour obtenir des informations complémentaires vous pouvez contacter le service social de la commune : **Tél. CCAS : 04 76 92 35 57**

« G L'INFO » LE MAGAZINE TÉLÉVISUEL DU GRÉSIVAUDAN

La communauté de communes Le Grésivaudan a mis en place un partenariat avec TéléGrenoble pour la réalisation d'une émission de télévision

hebdomadaire de 13 minutes baptisée « G l'info ».

Depuis le lundi 21 janvier, ce nouveau programme vise à promouvoir les actions de la collectivité mais également celles des communes et des associations du territoire. Tout un panel de sujets est proposé sur des thèmes tels que l'économie, la solidarité, la culture, le sport, la vie de tous les jours, les initiatives locales, les richesses patrimoniales... Les sujets sont traités sous forme de brèves, interviews, reportages et agenda.

40 émissions sont programmées en 2013 sur le rythme de diffusion suivant : - lundi à 17 h 30 (premier passage) puis rediffusions : - lundi à 22 h 30 - mardi à 6 h 30 et 23 h 30 - mercredi à 16 h 30 et 21 heures - jeudi à 13h - vendredi à 13h et 17h

Consulter tous les magazines

Vous retrouverez également les émissions, dès le lendemain de leur première diffusion, sur la page d'accueil du site internet du Grésivaudan. Regarder TéléGrenoble sur les chaînes :

TNT	FranSat	Orange	SFR
38	104	240	370
Alice	Free	Bbox	
354	204	439	

MULTI-ACCUEIL INTERCOMMUNAL À VILLARD-BONNOT - PRÉ INSCRIPTION

Ouverture à la rentrée de septembre 2013 !

Le nouveau multi-accueil intercommunal à Villard-Bonnot disposera de 20 places pour accueillir des enfants âgés de 3 mois à 3 ans.

Pour tout renseignement, merci de vous adresser à la communauté de communes Le Grésivaudan. www.le-gresivaudan.fr

UNE SOLUTION GRATUITE POUR ENLEVER VOS ESSAIMS D'ABELLES

Chaque année au printemps, vous pouvez être confrontés à l'essaimage des abeilles domestiques qui s'installent entre fenêtres et volets, dans les conduits de cheminées, dans un arbre, etc ... Le premier recours habituel est généralement de faire appel à la caserne de pompiers pour que l'essaim soit enlevé rapidement. Les pompiers se tournent alors vers les apiculteurs afin de les charger de récupérer les essaims lorsque c'est possible. Toutefois ce dispositif présente ses limites. Le syndicat d'apiculture de l'Isère vous propose un dispositif plus efficace : un numéro de téléphone unique pour une intervention rapide et gratuite par un apiculteur qualifié couvert par l'assurance de

l'Abeille Dauphinoise. Pour la commune de Bernin, l'interlocuteur est Monsieur René Saint-Pierre aux 0612861248.

Plus d'informations www.abeille-dauphinoise.fr

JEUNES 16-18 ANS EN DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET EN RECHERCHE DE SOLUTIONS

L'APASE, La BOUTURE, la MFR de Crolles et la MISSION LOCALE DU GRÉSIVAUDAN s'associent sur un projet innovant : PROGRAMME RACCROCHAGE 1 - Se mobiliser 2 - Bénéficier d'un soutien personnalisé et d'une aide éducative 3 - Découvrir des métiers, choisir une orientation 4 - Définir et réaliser un projet professionnel. Un appui pour le maintien en scolarité, Un accès vers la reprise d'études générales ou professionnelles, l'alternance ou l'emploi.

N'hésitez pas à vous rendre à la mairie pour toute information.

VOS ÉLUS DÉLÉGUÉS DE QUARTIER

Votre délégué de quartier effectue un travail d'écoute et de proximité afin de faire remonter vos informations auprès de la municipalité pour que vos attentes et préoccupations puissent être prises en compte. N'hésitez pas à le contacter pour lui faire part de vos remarques et s'il ne peut vous apporter directement une réponse, il vous mettra en relation avec l'élu ou l'agent municipal concerné.

Cécile ROCCA (L'Eygana, les Grandes Terres, les Maréchaux, les Coralines, Bas Bernin) elus@bernin.fr 04 76 71 80 15

Sophie CIRCAN (Les Revoles, Passe quatre, le Clôt, les Franques, la Côte) elus@bernin.fr 04 76 08 81 30

Bruno THOMAS (La Rousse, les Catières, La Magaronne, le Ballois, le Capiton, Craponoz) elus@bernin.fr 04 76 33 08 86

Patrick SOULIGNAC (Les Michelières, les Vergers, Champ Jaillot) elus@bernin.fr 04 76 40 26 07

RENCONTRE AVEC LE MAIRE OU LES ADJOINTS

Sur rendez-vous en appelant le 04 76 92 07 47.

Conseil Municipal Retrouvez les dates des conseils municipaux et des réunions publiques sur www.bernin.fr et sur le panneau lumineux.

Dossier rédigé par

Julien Coant, urbaniste INITIAL Consultants
Xavier Perrin, directeur général des services

/ 1/3 des Berninois pour un marché, un espace santé, une résidence seniors

/ 48% pour un quartier plus vert, piétons/cycles

/ Plus de 51% pour s'y cultiver et participer à des événements



Quartier durable de l'ancienne gare « Un projet concerté »

La Mairie a lancé en juillet 2012 une étude architecturale, urbaine et environnementale sur le quartier de l'ancienne gare. La libération de certains bâtiments (ancienne crèche, ancienne police municipale) constituait une opportunité de repenser les fonctionnalités présentes ou possibles, et de redessiner les espaces publics du quartier. Une démarche de concertation a été conduite tout au long du projet, afin de recueillir les attentes des habitants, et de les faire participer à la mise au point et à l'optimisation du scénario d'aménagement retenu.

RÉUNIONS PUBLIQUES ET ATELIERS

En complément des réunions publiques prévues au moment du diagnostic et du scénario d'aménagement, des ateliers ont été conduits avec un groupe d'habitants, permettant des temps de travail en groupes de 6 à 8 personnes. Leur inscription dans l'ensemble de la démarche a permis aux participants de développer une bonne connaissance du site et du projet, et par là même un travail riche et constructif qui a alimenté le projet au cours de sa définition.



DATES CLÉS DU PROJET ET DE LA CONCERTATION UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION TOUT AU LONG DU PROJET

- Juillet - septembre 2012 : rencontre des utilisateurs des équipements du site
- 26 octobre 2012 : rencontre des professionnels de santé exerçant à Bernin
- 15 novembre 2012 : réunion publique de lancement de la concertation et de présentation du diagnostic
- 6 décembre 2012 : atelier 1 de concertation en groupes de travail. Visite du site et des bâtiments. Recueil des attentes
- 20 décembre 2012 : atelier 2 de concertation en groupes de travail. Recueil des attentes.
- 7 janvier 2013 : retour des questionnaires aux habitants (120 réponses) concernant le devenir du quartier
- 26 janvier 2013 : rencontre du Conseil Municipal des Enfants
- 6 juin 2013 : atelier 3 de concertation en groupes de travail. Optimisation du scénario retenu.
- 17 juin 2013 : réunion publique (heure citoyenne). Présentation de l'avancement de l'étude.

QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS

Sur la base des premières propositions issues des groupes de travail, un questionnaire a été réalisé pour mieux connaître la perception et les attentes concernant le quartier, les équipements existants, et les programmes possibles (pôle santé, résidence seniors...).

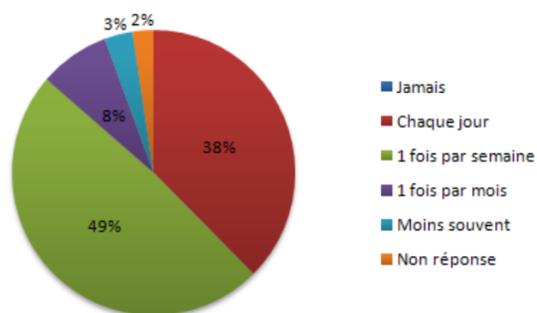
Chaque ménage berninois a reçu un questionnaire, et 125 y ont répondu. L'intégration des résultats du questionnaire à la synthèse de la concertation a été réalisée avec le groupe d'habitants lors du troisième atelier.

RENCONTRES D'AUTRES ACTEURS DU PROJET

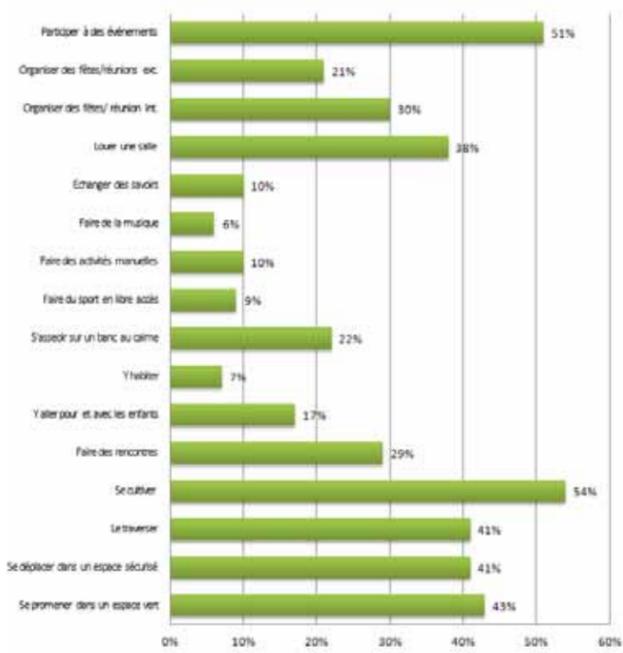
Le projet s'est nourri de rencontres. Les utilisateurs des équipements existants du quartier ont d'abord été consultés, pour connaître les besoins ou dysfonctionnements. Le Conseil Municipal des Enfants a fait des propositions concernant leurs attentes spécifiques, mais aussi les actions en faveur d'activités intergénérationnelles. L'avis des professionnels de santé a été recueilli quant à la création d'un pôle santé, leurs besoins, les modalités de construction...



Fréquentation du quartier



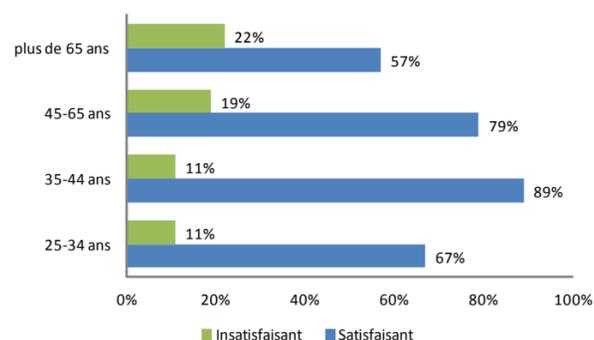
Attentes pour le quartier



Appréciation du quartier existant

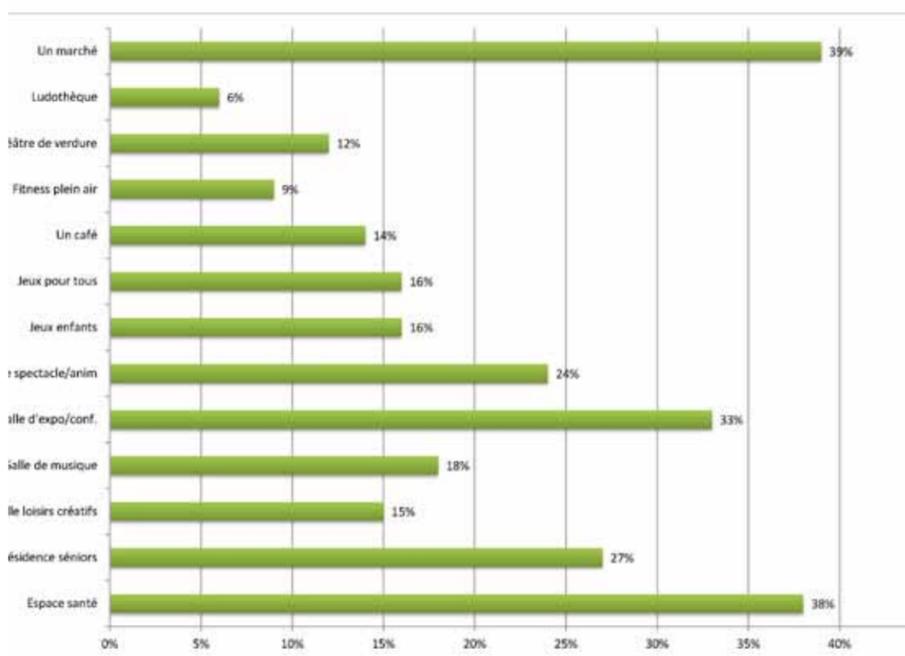
- On note une fréquentation régulière du quartier
- Raisons de fréquentation: le motif principal de fréquentation est de traverser le quartier pour 77 % des répondants puis pour assister à des fêtes et événements extérieurs à 54 % ou pour fréquenter la bibliothèque à 49 %
- Accès au quartier: la majeure partie des personnes se rend à pieds sur le site (82 % des répondants) mais près d'une personne sur deux s'y rend également en voiture.
- Stationnement: la majorité des personnes trouve l'offre de stationnement satisfaisante (70 % des répondants). Le niveau d'insatisfaction augmente avec l'âge.
- Points forts du quartier: sa centralité pour 59 % des répondants. Sa vocation culturelle est le second point fort du quartier (26 % des répondants)

L'offre de stationnement



Attentes des habitants

- Attentes pour le quartier: se cultiver (54 % des répondants), participer à des événements (51 %), se promener dans un espace vert (43 %), y faire des rencontres intergénérationnelles (29 %).
- Les attentes en termes d'espace sécurisé pour les piétons sont fortes: 41 % des répondants
- Ambiances souhaitées: un quartier plus vert en première attente (48 %) ainsi que la priorité pour les piétons et cycles (48 %) sans pour autant interdire les voitures. La convivialité est également souhaitée (espace convivial avec des animations de plein air) pour 45 % des répondants.
- On note les 3 % des répondants expriment leur inquiétude quant à une éventuelle densification ou tout changement concernant le quartier.



SYNTHÈSE DES ATTENTES DES HABITANTS

LES ATTENTES FAISANT CONSENSUS

- « Un cœur de village »: créer ou conforter le cœur de village, à travers son offre d'équipements (loisir, culture), en faire un centre d'animation, avec une dimension de loisir à renforcer.
- « Un quartier plus vert, lieu de promenades et de rencontres »: créer un jardin public pour tous les âges, un parc où l'on se croise, se balade, s'arrête, se rencontre, autour et dans les équipements, un lieu convivial.
- « Un quartier animé, une dimension culturelle et festive »: maintenir et développer les événements (fête de la châtaigne, carnaval...), créer un espace convivial pour les animations de plein air, plus d'animations et d'expositions (bibliothèque, salle des fêtes), conserver la possibilité de faire des fêtes associatives et de familles...
- « Des déplacements pacifiés, un quartier sécurisé pour les piétons »: mettre en valeur les cheminements existants (trottoirs, éclairage) et les adapter aux personnes à mobilité réduite, aux poussettes... Prévoir des pistes cyclables, régler le problème de dangerosité du carrefour Chemin de la Proula / Chemin de la Gare. La sécurisation des cheminements n'implique pas pour autant l'interdiction de la voiture.
- « L'importance de la salle des fêtes »: elle est importante et globalement adaptée aux attentes, même si des améliorations sont souhaitables (équipements de la cuisine, espace scénique, modularité, isolation phonique et thermique, ouvertures sur l'extérieur et vues sur Belledune).
- « Un pôle santé » et « une résidence seniors », mais en limitant la densification du quartier.
- « Unité architecturale »: un projet qui doit respecter l'ancien et l'ambiance de village, prendre en compte le site et sa déclivité. Prévoir des toitures à 2 ou 4 pentes (modèle traditionnel).
- « Un quartier durable »: des bâtiments performants, HQE (y compris en rénovation), des économies d'énergies (éclairage public...).

LES ATTENTES GLOBALEMENT PARTAGÉES

- « Une offre de stationnement globalement satisfaisante », même si l'insatisfaction a tendance à augmenter avec l'âge.
- « Des rencontres intergénérationnelles »: autour de repas, d'ateliers décoratifs, de promenades...
- « Un espace multimédias » dans la bibliothèque, attendu principalement par les 35-64 ans, mais également par une part des plus de 65 ans.

LES ATTENTES CATÉGORIELLES

- « Des jeux et activités de plein air », principalement, et dans une moindre mesure « une ludothèque »: attendus particulièrement par les enfants, ainsi que leurs parents (25-44 ans).
- « Salle de loisirs créatifs » attendue principalement par les 35-44 ans, puis les 45-64 ans, et très peu par les autres tranches d'âges.
- « Les appareils de fitness » sont attendus quasi exclusivement par les 45-64 ans.
- « Une salle de lecture au calme » dans la bibliothèque, attendue principalement par les plus de 65 ans.
- « Ne rien faire, s'asseoir sur un banc »: particulièrement souhaité par les plus de 65 ans.

HEURE CITOYENNE DU 17 JUIN 2013



Lors de l'heure citoyenne du 17 juin 2013, madame le maire et les élus du groupe de travail de l'ancienne gare, assistés de Julien Coant d'Initial Consultants, ont présenté le scénario d'aménagement retenu. A la suite du dernier atelier de concertation tenu avec le panel de Berninois ayant accompagné depuis près de 8 mois la municipalité, les modifications apportées ont retenu l'attention et la satisfaction des personnes présentes: l'un des membres du panel a ainsi salué « la bonne synthèse des attentes ». Des interrogations ont trouvé des réponses auprès des élus: les hauteurs des équipements seront celles prévues dans le règlement du PLU; les boulistes et les professionnels de santé ont bien été entendus durant l'élaboration du programme. Le CCAS pourra être décideur en termes d'attribution des logements de la résidence seniors et la possibilité d'affecter un logement pour

les familles de passage pourra être envisagée. Le programme devra tenir compte de la déclivité mais également de l'orientation au sud des équipements pour faire la performance énergétique. Quelle sera la prochaine étape? Le cabinet procède à la modélisation financière, technique et au scénario de programmation des équipements. Un retour sera fait à l'automne aux habitants.



UN QUARTIER JARDIN EN PROLONGEMENT DU CENTRE BOURG

La déconstruction du club-house des boulistes, des garages des logements de fonction, du préfabriqué de la crèche, et de l'ancienne crèche, inadaptée pour un pôle santé ou des logements seniors, permet de mettre en valeur un nouveau secteur aménagé en jardin, y compris sur les terrains de boules actuels. Les espaces publics sont requalifiés, pour favoriser le confort et la sécurité des piétons et cycles.

PRISE EN COMPTE DE LA CONCERTATION DANS LE PROJET

LE PROJET S'EST NOURRI DU TRAVAIL DE CONCERTATION, TOUT AU LONG DE LA DÉMARCHÉ. À TITRE D'EXEMPLES:

- la salle des fêtes était caractérisée, au stade du diagnostic, comme un bâtiment moyennement fonctionnel, sans qualité architecturale particulière, et nécessitant des travaux d'isolation thermique et phonique à terme. Elle était donc classée dans la catégorie des bâtiments pouvant être restructurés, voir déconstruits-reconstruits. La concertation a fait apparaître l'attachement particulier des habitants à cet équipement. Elle sera donc conservée dans ses dispositions actuelles, bien que pouvant faire l'objet de rééquipements (cuisine, scène, acoustique).
- le parc: l'orientation proposée par la ville d'un quartier « vert », avec les équipements dans un parc, a été également largement évoquée par les habitants, et donc développée au projet. Lors de l'atelier 3 d'optimisation du scénario d'aménagement, les habitants ont exprimé leur insatisfaction quant à l'ampleur du parc. Le scénario a donc été repris et dé-densifié, pour accentuer la place des espaces verts.
- l'animation, la culture. La restructuration de la bibliothèque permettra de faire des expositions plus régulières, et de les laisser voir depuis l'extérieur, même lorsqu'elle est fermée. La création d'un théâtre de verdure (lectures extérieures, théâtre, petits concerts), d'un espace de petites conférences et d'un espace multimédias dans la bibliothèque, d'une salle de musique dans l'ancien garage de la police municipale, et l'utilisation possible par des associations d'arts manuels d'une salle attenante au club berninois conforte la fonction culturelle du site.
- la convivialité, l'événementiel. Suite à l'atelier 3 d'optimisation du scénario d'aménagement, les espaces publics ont été revus pour étendre les possibilités d'événementiel extérieur.
- le carrefour chemin de la Proula / chemin de la gare a été revu suite à l'atelier 3 d'optimisation du scénario d'aménagement, afin de le rendre plus sûr.

UNE RÉSIDENCE SENIORS AUTONOMES

15 logements indépendants de type T1bis ou T2bis sont prévus, avec terrasse et parking. Un salon, une cuisine collective, une salle à manger et un jardin permettent des temps de convivialité en commun. Des services à la carte sont proposés (animations, portage de repas, soins, coiffure, à domicile, prise en charge du linge...). Un logement de gardien serait également prévu.

UN PÔLE SANTÉ

Plusieurs professionnels de santé installés sur Bernin ont exprimé leur intérêt pour la création d'un pôle santé, adapté à leurs besoins et accessibles aux personnes à mobilités réduites. Le pôle santé pourrait regrouper un médecin généraliste, une infirmière, un cabinet de kinésithérapeutes, et un local en réserve pour un autre professionnel.

LES BOULISTES

Les terrains de boules seraient relocalisés sur le terrain de l'ancienne cure, au-dessus du cimetière. Le club des boulistes serait relogé dans les actuels locaux du club berninois, au rez-de-chaussée de l'ancienne cure.

LE CLUB BERNOIS

Le club berninois (association des seniors), s'installerait dans de nouveaux locaux à rez-de-chaussée de la résidence seniors. Une grande salle d'activités attenante à ce nouveau local pourrait être utilisée par le club berninois, par la résidence seniors pour des animations et activités, ainsi que par des associations d'arts manuels et de pratiques plastiques, aujourd'hui situées sur le Cube.

LE STATIONNEMENT

Le projet prévoit la réalisation d'un parking intégré à la nouvelle construction, pour les résidents seniors, les personnels de la résidence, du pôle santé et des équipements publics du quartier. Les places ainsi libérées, ainsi qu'une légère augmentation du nombre de places en surfaces, permettra de répondre aux nouveaux besoins sur le quartier. Par ailleurs, l'amélioration des espaces pour les piétons et les cycles incitera à se rendre sur le quartier par des modes de déplacements doux.

TRAVAUX

ROUTE DÉPARTEMENTALE 1090 : POURSUITE DES TRAVAUX

Plan du réaménagement du carrefour de la Proula



Réaménagement du carrefour de la proula (ci-dessus)



Tronçon du chemin des Vergers à l'église

Les travaux de réaménagement et de sécurisation de la Route Départementale 1090 se poursuivent avec une deuxième tranche de travaux, la première sur la RD vers l'église, la seconde aux abords du parking des Droits de l'Homme aux marches du quartier de l'ancienne gare.

Visant à sécuriser les déplacements, l'opération vise notamment à rendre totalement accessibles aux personnes handicapées et aux poussettes le centre-ville ! Elle concourt également à requalifier les espaces publics en les rendant moins minéraux : l'espace des Droits de l'Homme, de parking, devient un jardin largement arboré, créant un nouveau poumon vert en centre village et permettant également d'augmenter, par l'aménagement de ses abords, le nombre de stationnement.

En complément de l'aménagement de la place en contrebas du chemin de Craponoz, et la nouvelle place-jardin des Droits de l'Homme, cette deuxième tranche de travaux sécurisera et requalifiera les abords de l'Hôtel de

Ville. L'éclairage en leds sur l'ensemble des tronçons 1 et 2 réaménagés marque enfin un choix résolument durable et économe. Durée des travaux : 4 mois



SIRÈNE D'ALERTE

La sirène d'alerte qui est sur le toit de la mairie a été remise en état car le moteur était défectueux, n'ayant pas servi depuis la fermeture de la caserne de pompiers de Bernin.

La sirène a été réparée dans le cadre de la mise en place du PCS en tant que moyen d'alerte de la population.

Le son émis est le signal d'alerte national prévu par l'arrêté du 23 mars 2007.

La sirène sonnera tous les premiers mercredis du mois à 12 h 00 afin de s'assurer de son bon fonctionnement.



PLAN LOCAL D'URBANISME**LE PROJET DE PLU ARRETE LE 17 JUIN 2013**

Après la présentation en réunion publique le 17 avril dernier du projet de PLU, la concertation s'est poursuivie par une exposition en mairie et 3 permanences élus dédiées au PLU. Ces éléments sont venus nourrir et aboutir le projet de PLU qui a été arrêté en conseil municipal le 17 juin dernier.

Le bilan de la concertation montre que le projet de PLU a été amendé par la prise en compte de remarques ou interventions des habitants ou de la Commission Extra Municipale. Que ce soit en matière de développement urbain, de déplacements, de patrimoine ou de préservation de l'environnement et du cadre de vie, des apports indéniables ont été intégrés grâce à la phase de concertation. [voir encadrés]

L'élaboration du PLU a ainsi conduit à un projet basé à la fois sur une densification du centre village, du bâti pavillonnaire et à l'urbanisation de secteurs stratégiques dans le développement de Bernin (espaces de confortement du centre village ou des pôles d'équipements). Le respect de la composition et de l'existence des tissus déjà urbanisés, la protection du patrimoine et la mise en valeur du cadre de vie de la commune (espaces naturels, espaces agricoles exploités, caractère vert...) sont les autres points centraux du projet de PLU arrêté.

A partir du PADD et en application de la loi Grenelle et de documents supra communaux tels que le SCOT et le PLH, le gisement foncier dans le cadre du PLU a dû être adapté aux besoins réels de développement de Bernin. Aussi quand certaines zones NA du POS ne peuvent être ouvertes à l'urbanisation, ce sont les secteurs les mieux équipés et les plus proches du centre-village ou des pôles d'équipements (écoles, Cube, pôle ancienne gare...) qui ont été privilégiés.

Des choix difficiles et non unanimes au sein de l'équipe municipale. Le vote du 17 juin a marqué la division de l'équipe sur le sujet de l'urbanisation du Clôt.

La majorité des élus souhaite l'urbanisation de ce secteur permettant ainsi de répondre à deux objectifs fixés en début de mandat :

- le retour sur investissement puisque les terrains ont été acquis par le biais d'une convention amiable indemnisant les propriétaires plus fortement que ce qui avait été prévu dans le cadre de l'expropriation lancée par l'équipe précédente
- la réalisation d'opération favorisant la mixité sociale : les terrains de ce secteur sont exclusivement communaux et permettent d'intégrer des logements locatifs sociaux.

Une autre partie de l'équipe veut le préserver en réserve d'équipements publics ; toutefois un tel affichage fragiliserait le document d'urbanisme.

Le projet de PLU doit désormais être soumis à l'avis des personnes publiques associées pour une durée de 3 mois. Ces avis seront ensuite joints au dossier de PLU pour l'enquête publique qui aura lieu à l'automne : ce sera une nouvelle phase d'écoute des habitants qui seront invités à émettre des requêtes auprès du commissaire enquêteur. Ce dernier rendra alors un rapport à la commune, sur la base duquel le document pourra être approuvé en fin d'année ou début 2014.

LE ROLE DE LA COMMISSION EXTRA MUNICIPALE PLU (CEM)

La CEM est une instance consultative où le travail des élus a été soumis à un débat citoyen avant les prises de décisions. Mobilisée dès l'élaboration du PADD, pour se prononcer sur les thèmes abordés et venir nourrir le projet de PLU, elle a permis dans un premier temps d'apporter des éléments au travail de diagnostic (évolution des projections démographiques envisagées) et d'enrichir le PADD (termes précisés ou modifiés). Elle a ensuite surtout participé de l'élaboration du projet de zonage et du règlement écrit. Ainsi, l'analyse en séance des problématiques liées au corridor du Manival et à sa protection, aux espaces « tampons » entre zones urbanisées et zones agricoles ou naturelles, ont engendré des réajustements sur les délimitations de zones. Les débats sur les possibilités de densification du tissu actuel, de réhabilitation ou de réaménagement de bâtiments existants, sur les besoins d'intégration des nouvelles constructions et opérations au tissu bâti, ont joué sur la rédaction du règlement des zones (COS augmentés sur les zones pavillonnaires) et des orientations d'aménagement et de programmation (préservation des vues ou instauration d'espaces verts de transition).

Des débats, parfois de fortes dissensions et des avis non unanimes ont émergé sur diverses thématiques. Concernant les hameaux, la reconnaissance de leur spécificité et de leur rôle dans l'identité berninoise peut faire consensus. Par contre les règles qui doivent s'y appliquer et le niveau de contrainte qui doit être porté sur ce tissu ont suscité des débats plus prononcés. La position majoritaire a tendu vers une gestion différenciée des autres tissus mais sans contraintes fortes sur les hameaux, qui doivent pouvoir évoluer dans le respect des volumes et des implantations actuelles, sans pour autant être « figés » dans le temps.

Concernant l'ouverture à l'urbanisation du secteur du Clôt, certains des membres de la CEM se sont clairement positionnés contre, souhaitant que la vocation du site demeure à caractère sportif et de loisirs. Plusieurs membres ont alors plaidé pour l'ouverture à l'urbanisation soit de la partie en « dent creuse » des Petites Eymes, soit d'une partie des Grands Champs. Ces débats sont venus nourrir le positionnement des élus dans l'arbitrage entre les secteurs, qui s'est effectué sur la base de critères objectifs liés à l'existence et aux capacités des réseaux à proximité des secteurs concernés, aux possibilités de desserte et de proximité aux services, commerces de centre village et aux pôles d'équipements (écoles, ancienne gare, Cube...).

LA DERNIERE REUNION PUBLIQUE PLU : REACTIONS ET INQUIETUDES DES HABITANTS

Du centre village aux zones naturelles et agricoles sur la commune, les personnes présentes ont reçu des éléments de compréhension quant au projet de PLU de manière globale et aux outils mobilisés en réponse aux orientations du PADD.

Le bilan de la concertation montre que la CEM a bien apporté sa contribution au projet, expliquant le caractère politique de cette motion dont 2 élus sont signataires. M.Sabatier a par ailleurs démenti son soutien à cette motion (réunion élus du 18 avril), expliquant qu'il s'opposait bien au projet du Clôt mais qu'il ne partageait pas le contenu global de la motion, considérant que la CEM n'est pas une simple chambre d'enregistrement et avait bien joué un rôle dans l'élaboration du PLU. Le texte amendé par ses signataires n'a par ailleurs pas été envoyé à la mairie.

Les réactions des habitants sur le projet de PLU se sont faites sur les mêmes thèmes que pour la réunion publique de janvier ou lors des CEM. La question du gisement foncier dans le PLU, qui doit en compatibilité avec le SCOT permettre la production théorique de 18 logements par an dans les 12 prochaines années, a ouvert un débat important sur les secteurs ouverts à l'urbanisation. Des propriétaires fonciers sur le secteur des Petites Eymes sont venus expliquer qu'ils étaient prêts à monter un projet sur la partie la plus incluse dans le bâti actuel et qu'ils refusent un retour à un zonage agricole dans le cadre du PLU. Les élus ont expliqué que des choix ont été nécessaires dans les potentiels urbanisables à conserver et que ce secteur, plus excentré que les autres, n'avait pas été retenu.

L'urbanisation prioritaire du secteur des Maréchaux, inclus dans le centre village, a été réaffirmée, ainsi que le classement urbanisable d'une partie du Clôt et d'une partie des Grands Champs. Les inquiétudes d'intervenants sur le statut et le règlement des zones de hameaux ont encore une fois fait ressortir l'attachement des habitants à ces tissus et à leur évolution contrôlée (hauteurs à limiter pour les nouvelles constructions) et en harmonie avec l'existant. Enfin ce sont à nouveau les problèmes éventuels de déplacements et d'accroissement de la circulation liés à l'ouverture de nouveaux secteurs urbanisables qui ont été soulevés, marquant les préoccupations actuelles en matière de réorganisation des déplacements à Bernin.

L'EXPOSITION PLU ET LES PERMANENCES ELUS

L'exposition présente le projet de PLU en tant qu'étape de travail avant l'arrêt du projet. En place depuis le 22 mai dernier en salle du conseil municipal, elle a ainsi pu servir de support aux rencontres habitants-élus lors des 3 permanences qui se sont tenues les 3, 7 et 8 juin dernier. Le projet de PLU s'est enrichi de ces échanges, des dernières séances de travail des élus, et a ainsi encore évolué entre l'exposition et le conseil municipal d'arrêt.

Lors des permanences élus sur le PLU, des questions leur ont été posées sur le zonage, le statut des zones de hameaux, la protection du petit patrimoine, les déplacements, le contenu des OAP et le classement des parcelles des propriétaires.



ÉCLAIRAGE

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

ANALYSE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SOUMIS AUX BERNINOIS EN DÉCEMBRE 2012.

Depuis le mois de juin 2012, Bernin expérimente l'extinction de l'éclairage public entre 23 h et 5 h du matin sur six zones pilotes: La Veyrie, le chemin de Passe-quatre, les Revoleys, les Coralines, les Michelières, le Pont de l'Europe, ce qui permet l'extinction d'environ un tiers des points lumineux de la commune éteints (147 sur 479).

Le but de cette expérimentation, au-delà des économies financières, est de réduire la consommation d'énergie, de diminuer la pollution lumineuse et de préserver les rythmes biologiques naturels de la flore et la faune.

Afin de connaître l'avis et le ressenti des Berninois après 6 mois d'expérimentation, un questionnaire a été proposé aux habitants dans le bulletin municipal distribué dans les boîtes aux lettres en décembre 2012. Le nombre de foyers berninois est de 1150. 155 réponses ont été reçues, ce qui correspond à un taux de réponse d'environ 13,50 %, conforme à la moyenne des taux de réponse sur ce type de questionnaire à Bernin.

76 % des Berninois habitant des quartiers concernés par l'extinction et ayant répondu au questionnaire sont favorables à cette mesure:

Sur le panel des répondants, 46 habitaient les quartiers concernés et 35 se sont déclarés favorables et parmi eux, se disent ne pas avoir été gênés par l'extinction. Quoique gênés (18 personnes), 7 se déclarent toutefois favorables à la mesure. Parmi les raisons invoquées, le sentiment d'insécurité (13), le sentiment d'isolement (8) et les difficultés à se déplacer (11). Au titre de l'insécurité, sont notamment relevés les risques de cambriolage, la nécessité de patrouilles de police plus fréquentes.

Certains jugent la mesure non efficiente: faible économie réalisée, souhait de maintenir un éclairage alterné, pénalisation des modes doux de déplacement rendus dangereux, modulation de l'intensité pour maintenir un éclairage minimal voire maintien de l'éclairage le week-end pour des déplacements en famille.

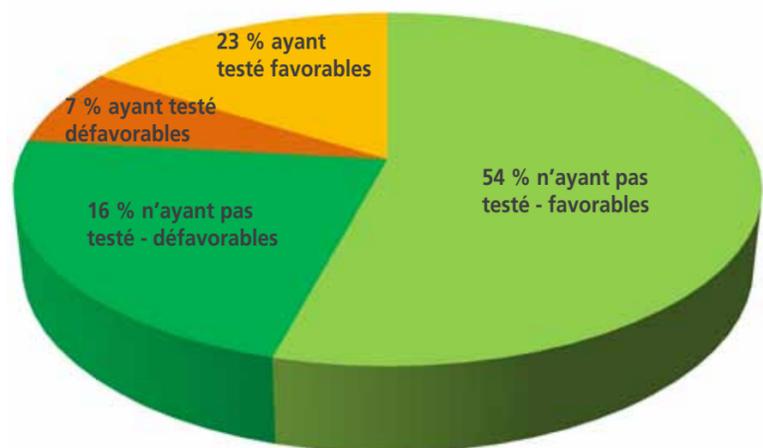
78 % des Berninois habitant des quartiers non concernés par l'extinction sont favorables: 84 personnes sur 107 personnes n'habitant pas des quartiers concernés par l'extinction ont tenu à donner un avis favorable. Parmi les quartiers qui ressortent, on note ainsi dans l'ordre la RD 1090, les chemins du Bas Bernin, des Batellières, ou encore sans que le nombre de réponses apparaisse suffisamment

Suite au diagnostic énergétique réalisé en 2010, la commune de Bernin s'est engagée dans des travaux de rénovation de son réseau d'éclairage public:

- remplacement des lumandar par des horloges astronomiques, plus précises.
 - remplacement des luminaires obsolètes par des lampes à haut rendement et dont le flux lumineux est orienté vers le sol.
 - mise en conformité des postes
 - poursuite de l'enfouissement du réseau.
 - installation d'éclairage à détection (chemin des Fontaines).
- Ces travaux ont pour objectifs d'améliorer la sécurité, et de réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse de notre éclairage.**

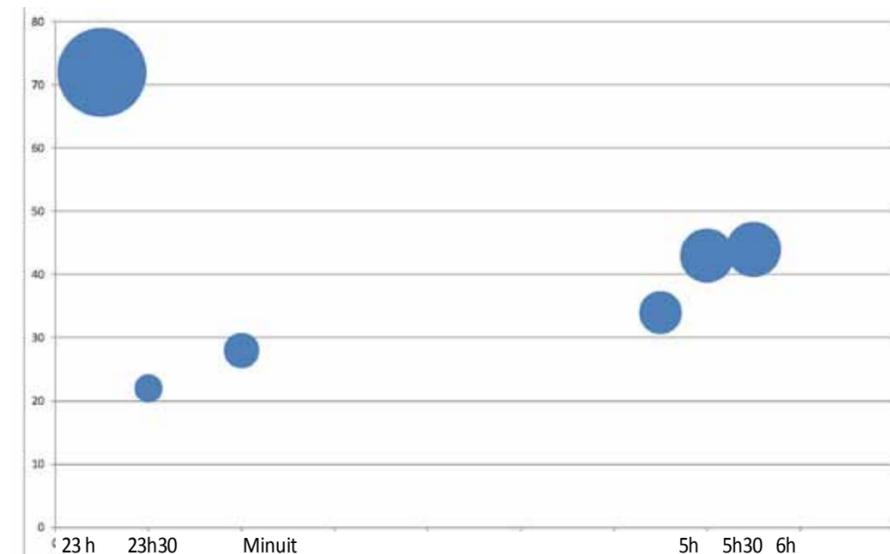
représentatif ceux de Champ Jaillet, de Craponoz, du Vivier, de Bois Claret ou des Communaux. En définitive sur l'ensemble des Berninois ayant répondu au questionnaire, 54 % sont favorables à l'expérimentation dans leur quartier et 23 % l'ayant testée sont pour son maintien, ce qui porte à 77 % du panel qui s'estime favorable.

BERNINOIS AYANT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE: 77 % FAVORABLES

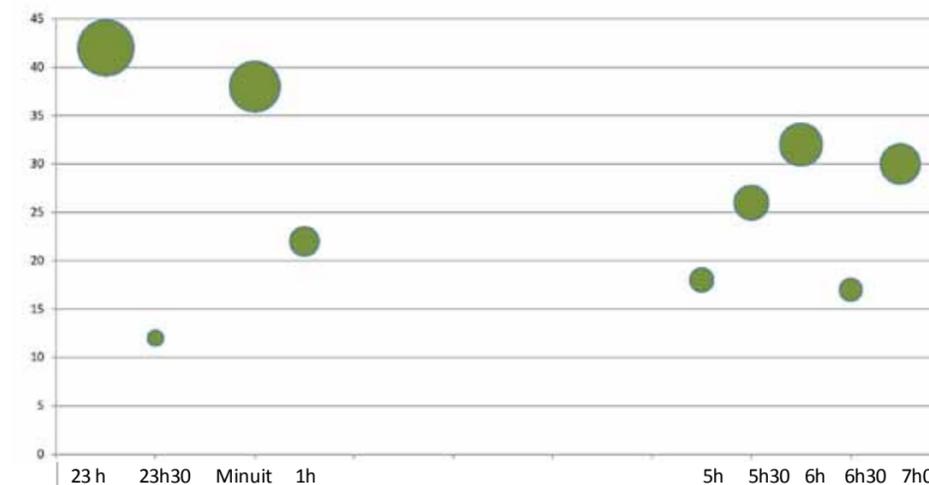


ÉCLAIRAGE

LE CHOIX DES HORAIRES



En semaine, les Berninois privilégient 23 h pour l'extinction, et de manière moins nette 6 h pour le matin.



En week-end, les Berninois souhaitent que la plage d'extinction soit déplacée dans la nuit, la moyenne se fixant plutôt vers minuit et 6 h du matin.

En conclusion, 76 % des habitants ayant répondu au questionnaire sont favorables à l'extinction de l'éclairage public. Ce taux est sensiblement le même dans les zones où l'extinction a été testée et dans celles qui sont restées éclairées.

L'extinction va donc être étendue à l'ensemble de la commune à partir du 1er juillet, à mesure que les aménagements nécessaires sur les voiries ou les réseaux seront réalisés. La plage d'extinction sera de 23 h30 à 5 h30 du dimanche soir au jeudi soir, et de minuit à 6h les vendredis et samedi soirs. Pour des raisons de sécurité, un balisage sera maintenu sur la Route Départementale

Des modulations peuvent être envisagées quant aux heures d'extinction et d'allumage, certains jours de fêtes (Noël, 14 juillet ...)

Un nouveau bilan sera effectué dans 6 mois.

Les lotissements vont être contactés afin de les inciter à entrer dans une démarche de réduction de consommation d'énergie pour leur éclairage. Un grand merci à tous ceux qui ont pris le temps de répondre à ce questionnaire afin de nous permettre de faire des ajustements qui conviennent à la majorité des habitants.

PATRIMOINE

VERS UNE PROTECTION DU CHÂTEAU DE LA VEYRIE ?

Vers une protection du château de la Veyrie ?

La direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes instruit actuellement une demande de protection du château de la Veyrie en monument historique inscrit ou classé, suite à une saisine de l'association Patrimoine et Avenir en Grésivaudan.

La commune, propriétaire du bien, a été sollicitée le 9 avril 2013 pour émettre un avis avant passage du dossier en délégation permanente, puis le cas échéant en commission régionale du patrimoine et des sites, en vue de l'inscription ou du classement du château de la Veyrie.

La portée de cette mesure est notamment concernant les riverains du château d'être inclus dans un périmètre de protection de 500 mètres, voire après avis de l'architecte des bâtiments de France d'adapter (à la hausse ou à la baisse) ce périmètre, selon les cônes de visibilité notamment, au sein d'un périmètre de protection modifié. D'une manière générale, le périmètre inclut « *tout immeuble situé à une distance n'excédant pas 500 m et visible depuis le monument historique ou en même temps que lui* ». Au vu de la situation prédominante du château, des réserves à cette règle semblent rares.

La carte ci-contre établit le périmètre potentiel des 500 m créé par ces mesures de protection

L'impact potentiel de cette mesure d'inscription ou de classement est important ; en effet « *toute construction, restauration ou destruction projetée en abords d'un immeuble inscrit ou classé doit obtenir l'accord préalable de l'architecte des bâtiments de France (avis conforme)* ». La commune a la possibilité de faire appel en cas d'avis défavorable. Pour plus d'information, vous pouvez consulter la fiche :

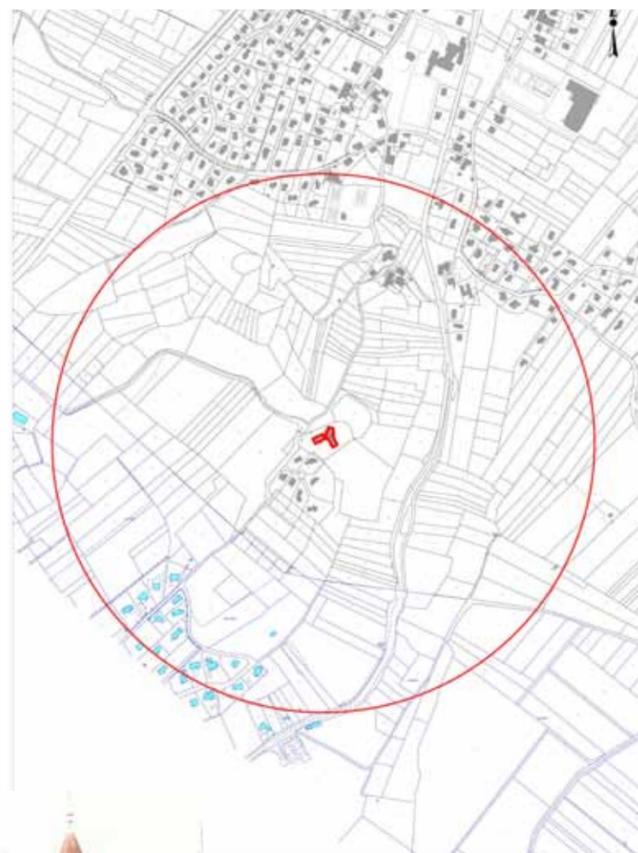
<http://www.culture.gouv.fr/rhone-alpes/service/pat/proc-mh-fiche.pdf>

qui donne plus de précisions sur l'impact en termes d'instruction des demandes d'urbanisme.

De manière à concerter le plus largement possible, et à recueillir l'avis des personnes concernées, la commune de Bernin a diffusé un questionnaire courant mai.

A ce jour un tiers d'entre eux ont répondu, de manière majoritairement favorable. La commune de Saint-Nazaire a émis quant à elle un avis négatif.

La commune de Bernin a sollicité la Drac pour disposer, en cas de protection, d'un périmètre modifié permettant de prendre en compte la topographie très spécifique du site et les activités économiques, notamment agricoles.



DÉPLACEMENTS

UNE PISTE PIÉTONS-CYCLÈS POUR REJOINDRE LE BAS BERNIN AUX CLOYÈRES ?



Dans sa proposition de schéma de déplacements doux, le cabinet SCE qui accompagne la commune sur cet enjeu, avait préconisé un axe reliant le Bas Bernin aux Cloyères pour permettre aux Berninois d'accéder aux transports collectifs rapides du Transisère, ou aux lignes de la CCG desservant notamment la gare TER, sans prendre leur véhicule. Le tracé proposé reliait le futur quartier des Maréchaux aux Cloyères via le lotissement des Grandes Terres, en parallèle du chemin du Teura, dont la fréquentation risque d'être fortement amplifiée par la création du nouveau quart d'échangeur de l'A41.

Le 13 mai dernier Bruno Thomas, conseiller municipal responsable de la commission Sécurité et déplacements, et Sophie Circan, conseillère membre de la commission rencontrèrent le président du lotissement des Grandes Terres, M. Augustin Lux, et deux membres du bureau, messieurs Patrick Eberle et Bernard Dalban pour envisager cette opportunité.

Après un exposé du conseiller pilote du dossier, rappelant l'enjeu central des déplacements dans le plan d'aménagement et de développement durable (PADD) du projet de futur PLU, un échange très constructif s'est engagé avec les représentants du lotissement.

Le lotissement des Grandes Terres a plus de 30 ans d'existence et se caractérise par de grandes parcelles, une politique très forte en matière environnementale (espaces verts, rénovation du parc d'éclairage). Ses habitants sont extrêmement sensibles aux solutions alternatives de déplacement et pratiquent régulièrement le vélo. L'attente de la collectivité d'en faire un partenaire de son schéma cycles les préoccupe donc doublement : certes selon eux générateur de potentielles nuisances, un tracé sur la voirie centrale du lotissement ne leur paraît pas optimal (quelques virages non adaptés, des sorties de propriétés) et un transfert de

la voirie concomitant sécurisant juridiquement ces pratiques aurait pour conséquence de complexifier les calculs de charges de copropriété (qui paierait les axes secondaires ?) et risquerait d'ouvrir la porte à l'urbanisation en contrebas du lotissement.

La réflexion ne doit-elle pas alors s'engager sur un périmètre élargi dans le cadre d'un schéma intégrant les axes doux présents sur la commune contiguë de Crolles : l'aménagement des berges de Craponoz, la présence d'axes doux transversaux desservant la zone commerciale de Crolles ne sont-ils pas à prendre en compte pour évaluer l'opportunité de cette piste envisagée ?

L'analyse sur plan du projet tracé a permis alors d'identifier un tracé vert déjà existant, clôturé, dans la continuité de l'axe prévu le long du chemin du Teura, existant au sein du lotissement et qui éviterait toute perte de souveraineté du lotissement sur sa voirie véhicules, satisfaisant des cyclistes de bénéficier d'axes plus rectilignes et verts.

Une dernière rencontre est prévue avec les autres riverains du projet de tracé en prévision de l'inscription d'emplacements réservés au futur PLU.

PROBLÉMATIQUES DE STATIONNEMENT DANS LA ZONE ARTISANALE DU TEURA

Le 15 mai 2013, Bruno Thomas, conseiller municipal responsable de la commission Sécurité et déplacements, et Sophie Circan, conseillère membre de la commission rencontrèrent les professionnels et résidents de l'impasse du Teura pour évoquer les problématiques de stationnement. Les participants ont entendu le constat de la police municipale et le règlement existant qui stipule que « les aires de stationnement et d'évolution des véhicules devront être prévues à l'intérieur des parcelles par chaque artisan ou industriel ». Une entreprise est particulièrement en difficulté pour stationner ses véhicules sur sa parcelle. La possibilité de réglementer le stationnement sur un côté de l'impasse n'est pas particulièrement apparue comme la solution, ne faisant qu'externaliser la problématique en entrée d'impasse, dans le virage des Fontaines. Des participants ont proposé, en veillant à la bonne visibilité sur le secteur, de créer un petit parking extérieur, tandis que certains attendent plutôt un projet de talus antibruit et un aménagement en espaces verts. Les participants ont également émis le souhait d'avoir une zone 30 des vitesses excessives dans le virage étant constatées.

La société Philibert présente rappelle qu'elle a 43 salariés et fait état

de ses démarches pour optimiser le stationnement sur sa parcelle, sensibiliser ses salariés à la problématique de stationnement en entrée de l'impasse et négocier avec l'hôtel proche une occupation de ses parkings.

La demande de stationnement exprimée telescope par ailleurs les enjeux de déplacements doux sur le quartier et d'extension du parking relais existant. Un emplacement réservé est ainsi prévu le long du chemin des Fontaines, le projet d'offrir un parking relais à proximité du futur échangeur de l'A41 étant compromise par le Plan de prévention des risques naturels qui interdit tout « stationnement ». Le tracé d'une piste cyclable venant du Bas Bernin est également à l'étude qui pourrait emprunter le chemin le long du Craponoz.

La conclusion générale tirée de la réunion semble tendre vers plus de maîtrise de la part des artisans de la zone de leur propre capacité de stationnement, une interdiction de stationnement pouvant être proposée en face d'une des entreprises pour rendre possible la sortie d'un engin de levage, et la réflexion sur un petit parking à l'entrée de la zone artisanale, et ce, en laissant possible une extension du parking relais.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

**PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE:
TEST GRANDEUR NATURE!**

Bernin, impacté par des risques naturels et technologiques se dote d'un plan communal de sauvegarde pour anticiper au mieux la survenance d'un événement majeur. Ce document définit le rôle que chacun doit tenir, souvent dans l'urgence, en présence d'un événement majeur.

Mais ce document reste un support qui doit nécessairement être accompagné d'une mise en pratique permettant de développer les bons réflexes pour garantir l'opérationnalité du dispositif.

Ainsi, la mise en place d'un PCS au sein de la collectivité et son maintien opérationnel passent nécessairement par la pratique régulière d'exercices, et ce afin de garantir que les données du plan sont tenues à jour (annuaires opérationnelles, astreinte, alerte,...), que l'organisation et les procédures du plan sont connues des acteurs communaux et que les dispositifs d'alerte et de coordinations sont efficaces.

C'est pourquoi la commune a décidé de tester au plus tôt son PCS en cours de finalisation pour affiner cet outil en simulant une crue centennale du Craponoz.

Un exercice au plus près des conditions réelles...

Ainsi, dans la matinée du 16 avril à 8h45 un appel de la préfecture informe le maire d'une alerte rouge météo. À 8h52 le Maire se rend au Poste de Commandement et demande à ce que le site Internet et le panneau à message variable soient utilisés pour informer les Berninois de l'alerte rouge.



Le Craponoz est rapidement mis « sous surveillance » pour détecter les premiers signes annonciateurs de crue. Dès que le risque est avéré, les agents et le matériel du CTM situé en zone inondable déménagent à la Maison Michèle pour pouvoir être mobilisés par la suite. Les membres du PCS sont rapidement contactés.

À 9h les routes sont barrées, l'évacuation de la population est déclenchée et le Cube est ouvert pour assurer l'accueil des personnes évacuées.

L'évacuation et le relogement d'une partie des salariés de SOITEC nécessitent de trouver rapidement des moyens de relogement supplémentaires. Les Berninois volontaires pour le relogement sont donc appelés.

Pendant le déroulement de la crise la commune se coordonne régulièrement avec les pompiers arrivés sur site et avec les différents intervenants (concessionnaires réseaux, AREA...) pour prendre les mesures adaptées.

...et à 11 h 00 l'exercice se termine

... permettant de tester le dispositif communal

En résumé cet exercice joué en accéléré a permis de tester :

- Les appels : aux entreprises, la préfecture, les fournisseurs de matériels ou de nourriture, ... pour la mise en place de certaines actions (exemple : quantité et mise à disposition de nourriture ou matériel)
 - La disponibilité des moyens (barrières, nourriture, véhicules, hébergement...) pour acheminer les barrières aux lieux de coupure des routes (sans les couper réellement) et ouvrir et mettre en place un centre d'hébergement et les moyens de relogement (sans organiser réellement le ravitaillement)
 - Les circuits d'alerte et d'information (test d'un ensemble mobile d'alerte et des autres moyens d'alerte et d'information, porte à porte simulé en testant les délais de réalisation)
- Un débriefing à chaud a permis de noter le bon



déroulement général de l'exercice, la réactivité et la bonne implication des acteurs et de faire ressortir des points à améliorer : meilleure priorisation des actions, amélioration des modes de communication...

Cet exercice a été préparé et animé avec l'IRMA (Institut des Risques Majeurs) en collaboration avec le SDIS et la commune de Crolles qui ont apporté leur contribution active à ce projet par leurs réflexions et leurs observations. Il a fait participer quelques-uns des volontaires inscrits auprès de la commune pour apporter leur aide en cas de déclenchement du PCS.

La suite...

Le mercredi 5 juin une réunion publique de présentation de la démarche PCS Courant juin diffusion du DICRIM (document d'information sur les risques majeurs) document destiné à informer les Berninois sur



les risques existants et les bonnes pratiques en cas d'événement. Un prochain exercice à tenir à l'automne prochain devrait associer plus étroitement les acteurs de terrain et les Berninois qui se sont portés volontaires pour apporter leur soutien.

ASSOCIATIONS

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET EXCEPTIONNELLES VERSÉES AUX ASSOCIATIONS

Associations	Objet	Montant subvention de fonctionnement 2013 (en €)	Montant subvention exceptionnelle 2013 (en €)
AAPPMA Belledonne	Pêche	200 euros	
ACCA Diane	Chasse	120 euros	
Amicale Boule de Bernin	Boules	120 euros	380 euros
APE	Association des Parents d'Elèves	120 euros	
Association des Auditeurs de radio Grésivaudan	Radio locale	450 euros	
Association Ecofestival du Grésivaudan	Environnement	200 euros	
Accueil des Villes Françaises (AVF)	Accueil nouveaux arrivants dans le Grésivaudan	120 euros	
Basket Ball Crolles Grésivaudan (B.B.C.G)	Basket	500 euros	
Bernin à Chœurs	Chant choral	500 euros	
Bernin Biviers Ski	Ski	500 euros	
Bernin Yoga	Yoga	200 euros	
Bonsaï Club du Grésivaudan	Initiation à l'art du bonsaï	120 euros	
CAF Grésivaudan	Activités de montagne	120 euros	
Centre Intercommunal de Danse (CID)	Danse	1 000 euros	
Cirq'Hop	Cirque et danse hip hop	1 000 euros	
Club Nautique du Grésivaudan (C.N.G)	Natation	800 euros	
Club philatélique de Bernin et autres collections	Philatélie	120 euros	
Comité FNACA Bernin	Anciens combattants	120 euros	
Comité de jumelage Bernin-Kieselbronn	Jumelage		5 612 euros
Contact	Activités culturelles	600 euros	
Cyclo Club Bernin	Cyclisme	120 euros	
Ensemble Musical Crollois (EMC)	Musique	8 000 euros	
Football Club Crolles-Bernin (FCCB)	Football	1 000 euros	400 euros
FRAPNA 38	Environnement	150 euros	
Groupe Indépendant des Parents (GIP)	Association des Parents d'élèves	120 euros	
Grésivaudan Blues Festival	Festival de musique blues	1 400 euros	
Gymnastique Volontaire	Gymnastique	120 euros	850 euros
Hand Ball Club de Crolles (H.B.C.C)	Hand	750 euros	250 euros
Happy Time	Cours d'anglais	120 euros	
Jade	Activités manuelles	120 euros	
Les Troubadours	Théâtre	500 euros	
LéZarts en Vie		200 euros	600 euros
Lou Pelaya	Musique et danse traditionnelles		600 euros
Musica Crolles	Musique	6 000 euros	100 euros
Musique dans le Grésivaudan	Festival de Musique de chambre	1 700 euros	
Patrimoine et Avenir en Grésivaudan	Patrimoine	250 euros	
Tennis Club de Bernin	Tennis	1 000 euros	
UIAD (Université Inter-Age du Dauphiné)	Culture et loisirs	400 euros	
UNC Dauphiné	Anciens combattants	120 euros	
TOTAL		28 980 euros	8 792 euros

UNE JOURNÉE AVEC

LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Rachel Commandeur,
Responsable ressources, à gauche
Julie Avella,
Assistante du service RH, à droite



Modifier les horaires d'ouverture de la mairie, s'engager sans attendre dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, construire une nouvelle crèche, mais aussi assurer le déneigement de la voirie ou animer la vie locale de festivités... Autant de projets inédits ou récurrents menés par la mairie et le CCAS de Bernin qui ne pourraient voir le jour sans l'implication de leurs agents et ont des incidences sur l'organisation de leur travail. Pour leur mise en œuvre, comme pour la gestion courante des ressources humaines et l'accompagnement du parcours professionnel de leurs agents, la mairie et le CCAS de Bernin s'appuient sur le service des ressources humaines de la commune. Composé de deux agents, il gère la carrière des 72 employés de la mairie et du CCAS (représentant 59,92 équivalents temps plein).

Ce service est en contact régulier avec des interlocuteurs internes et externes. Au niveau des élus, les questions liées au personnel sont traitées en séance plénière ou dans une commission dite « GRH » composée de Mmes L. Bellicard, maire, C. ROCCA, première adjointe, M. Y. TROCMET, adjoint en charge des finances, M. PERRIN, directeur général des services et la responsable des ressources humaines. Au niveau des services, les ressources humaines interagissent avec le directeur général, les responsables de service et l'ensemble des agents. En

externe, il s'appuie sur un maillage de partenaires, dont certains services de l'Etat (trésorerie, préfecture, caisses de retraite, d'assurance-maladie...), les organes de gestion de la fonction publique territoriale (centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère, antenne Rhône-Alpes-Grenoble du CNFPT), et la communauté de communes du pays du Grésivaudan.

LE QUOTIDIEN DES RESSOURCES HUMAINES

La gestion courante des ressources humaines représente une part importante du travail du service. Elle est émaillée d'imprévus, essentiellement liés aux absences soudaines d'agents et fait la part belle à l'échange, qu'il soit individuel ou collectif, par le biais des réunions de service. La périodicité de l'activité est variable : ponctuelle (recrutement...), mensuelle (émission des paies, paiement des cotisations patronales...), ou annuelle (établissement des déclarations de fin d'année pour le compte de l'administration fiscale notamment, évaluation professionnelle, plan de formation...).

Les agents

Le suivi de l'activité, de la carrière, du parcours professionnel et de la rémunération des agents constitue un des principaux enjeux du service. La mairie et le CCAS de Bernin comptant 49 agents titulaires de la fonction publique territoriale, le reste des effectifs étant complété par des agents contractuels répondant pour la plupart à des besoins occasionnels, il convient de s'adapter aux spécificités de gestion des deux statuts. Ainsi, le service des ressources humaines accompagne les fonctionnaires dans leur évolution de carrière (titularisation, formation

initiale et continue, progression dans leur grille de rémunération et de responsabilités, mais aussi mutation et départ à la retraite). D'un autre côté, il intègre des agents contractuels, en veillant à respecter les conditions restrictives de recours à ces contrats. Précédée d'un travail conséquent de saisie des heures effectuées par les agents, l'émission des paies, assortie du calcul des charges patronales, constitue le cœur de métier d'un des deux agents du service. Signées par le représentant légal de la mairie ou du CCAS, elles sont transmises au trésorier-payeur qui procède à leur paiement, conformément au principe de séparation entre l'ordonnateur des dépenses et le comptable public. L'activité des agents pouvant être émaillée d'incidents de santé (maladies, voire accidents de service dans leur grande majorité heureusement bénins), ils sont pris en compte dans l'établissement des paies et déclenchent d'éventuels mécanismes de subrogation.

Le suivi des obligations légales de l'employeur

Parallèlement au suivi des personnels, le service des ressources humaines est chargé de veiller au respect des obligations légales et réglementaires qui s'imposent à un employeur public. Les agents des ressources humaines assurent en conséquence une veille juridique appropriée. Parmi les obligations pesant sur un employeur public, on signalera quelques axes principaux : suivi des effectifs et de la formation, planification des évolutions en besoin de personnel (bilan social), consultation des organes paritaires et respect de la santé et de la sécurité au travail.

Ainsi, tout projet important affectant le fonctionnement d'un service ou la situation individuelle d'un agent titulaire doit faire l'objet d'un avis préalable de commissions paritaires placées auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère, appelées respectivement comité technique paritaire et commissions administratives paritaires.

S'agissant du respect de la santé et de la sécurité au travail, la mairie et le CCAS de Bernin sont liés par convention au centre de gestion, qui propose un service de médecine professionnelle et préventive. Les collectivités précèdent, de plus, à la nomination

interne d'un assistant de prévention chargé précisément du suivi de ces problématiques.

Le budget

L'élaboration du budget annuel de charges de personnel de la mairie et du CCAS de Bernin, et son suivi, constituent le troisième champ d'action récurrent du service. Pour les concevoir, il tient compte des orientations et contraintes fixées par le conseil municipal et le conseil d'administration du CCAS, intègre les variables connues, tout en cherchant à planifier les évolutions de personnel. La part d'analyse financière rétrospective et prospective tend à se développer, et précède toute prise de décision (réorganisation de services, recrutement...).

LES PROJETS 2013

En complément du quotidien des ressources humaines, le service s'associe autant que nécessaire aux projets initiés par les équipes dirigeantes de la mairie et du CCAS de Bernin. L'année 2013 sera ainsi celle de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires. Le service apporte son concours au projet, qui a un impact sur l'organisation du travail des agents en poste (animateurs, agents de cantine, d'entretien, ATSEM...) et génèrent quelques besoins de recrutement. De même, dans l'optique de l'ouverture de la nouvelle crèche, le service contribue, avec la direction de l'établissement, à l'élaboration des nouveaux plannings des agents. Enfin, deux initiatives concernant plus spécifiquement le fonctionnement interne des collectivités requièrent actuellement sa participation : le transfert des agents du service animation pour l'enfance et la jeunesse et du multi-accueil « LA RIBAMBELLE » employés par le CCAS, à la mairie de Bernin – dans un but de meilleure administration des services – et la redéfinition de la politique sociale proposée aux agents.

GESTION DE RESSOURCES HUMAINES ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

La commune de Bernin étant pleinement engagée dans une démarche de développement durable et de responsabilité sociétale, comme en témoigne son évaluation au regard de la norme ISO 26000, l'action du service des ressources humaines s'inscrit dans la poursuite de cet objectif. La démarche engagée concerne autant le

fonctionnement interne de la collectivité que diverses actions à destination des tiers. S'appuyant sur les pistes d'amélioration proposées par le rapport d'évaluation ISO 26000, le service des ressources humaines a, par exemple, pris soin de contribuer à la diffusion de cet engagement en intégrant cette réflexion aux derniers entretiens d'évaluation. De même, sensibilisé à l'intérêt d'une meilleure communication entre les services, il propose régulièrement des vecteurs d'information à destination de l'ensemble des agents. Il s'attache enfin naturellement à rechercher des solutions répondant aux souhaits des agents, en termes de contenu de poste, d'aménagement du temps de travail ou d'évolution de carrière, autant que les nécessités de service le permettent, et conformément aux orientations fixées par les élus.

Vis-à-vis des tiers, le service des ressources humaines participe à la mise en œuvre d'actions de responsabilité sociétale en suivant le partenariat initié par la communauté de communes du pays du Grésivaudan avec diverses associations d'insertion. Il développe également une activité en faveur de jeunes, en permettant l'accueil de stagiaires et d'apprentis, en fonction des capacités d'encadrement des services.

La variété des missions, leur lien avec les projets des collectivités, le sel de l'imprévu, associée au potentiel que représentent les agents, font aux yeux de celles qui y travaillent, toute la richesse et l'intérêt du service des ressources humaines.

SENIORS

ATELIER MEMOIRE

RAPPEL : Un nouvel atelier mémoire sera mis en place sur la commune à compter de l'automne 2013.

Il s'agit un programme destiné aux seniors afin de « muscler » leurs neurones et entretenir leur mémoire, au sein d'un groupe qui se réunit lors de 10 rencontres, d'une durée d'1h30. Ces séances, animées par une psychologue du Centre de Prévention des Alpes, comprennent des exercices pratiques et ludiques.

Les personnes ayant déjà participé à un des ateliers précédents peuvent s'inscrire à nouveau mais une priorité sera donnée aux nouveaux participants. Des entretiens individuels avec les personnes intéressées seront réalisés avant le démarrage de l'atelier.

Les séances se dérouleront les jeudis matin. Vous pouvez d'ors et déjà vous préinscrire en contactant le CCAS au 04 76 92 35 57 ou par mail, fabrice.colliard@bernin.fr

FLEURISSEMENT / DÉVELOPPEMENT DURABLE**CONCOURS DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS**

Fleurir les villes et les villages est non seulement une marque d'accueil, mais aussi l'un des facteurs d'amélioration de la qualité de vie sur le territoire. Déjà récompensée par les « 2 fleurs » des villes fleuries, Bernin ne ménage pas ses efforts pour la qualité et le respect de son environnement et pour sensibiliser la population, l'associer davantage à cette cause. L'implication des habitants est en effet primordiale pour réaliser cet embellissement dans le cadre d'un développement sain et durable. Aussi, afin de récompenser tous les passionnés de jardinage qui contribuent à faire de Bernin un village où il fait bon vivre, la commune organise son concours annuel des maisons et balcons fleuris.

Tous les habitants peuvent concourir gratuitement en choisissant parmi les 7 catégories suivantes proposées :

- Décors floraux sur la voie publique;
- Maisons avec jardin très visible de la rue;
- Balcons ou terrasses sans jardin visible de la rue;
- Fenêtres ou murs;
- Copropriétés et balcons d'immeubles;
- Commerces, services et hébergement touristiques labellisés;
- Fermes fleuries (en activité).

Adopter des gestes écologiques dans la gestion et l'entretien de son petit coin de verdure est un plaisir à partager. Ainsi, si vous souhaitez mettre en vedette votre jardin ou balcon fleuri, inscrivez-vous avant le vendredi 12 juillet 2013 auprès du secrétariat du service technique, en indiquant vos nom, prénom, adresse, téléphone et courriel, ainsi que la catégorie choisie, par téléphone: 04 76 92 35 55 ou par courriel: service.technique@bernin.fr.

Merci à tous les participants de l'année dernière. Nous vous attendons encore plus nombreux cette année, puisqu'il n'est pas nécessaire d'avoir la « main verte » pour participer. Avec seulement un peu d'eau, quelques semis, graines ou plantes et un brin d'imagination... la nature se chargera ensuite du reste ! Alors, vite à vos bêches, pioches, râteaux, pelles, arrosoirs...

**CRÉATION D'UN JARDIN À THÈME: DERNIER AVIS**

Nous avons la chance d'avoir sur la commune de Bernin une personne passionnée de plante qui a déjà à son actif la création d'un jardin à Lille et qui est prête à donner de son temps.

Fort de ce soutien, la commune lance un appel aux personnes intéressées à nous rejoindre pour développer et faire vivre ce jardin sur Bernin.

Les services techniques de la commune mettront à disposition une cuve de mille litres pour l'arrosage et fourniront les premières plantes.

Mais sans une équipe de personnes motivées ce jardin à thème ne pourra pas voir le jour.

Il pourrait ainsi être un lieu d'échange et d'expérimentation. Nous pourrions envisager des animations pour l'ensemble des Berninois.

Si vous êtes intéressés merci de vous signaler au secrétariat du service technique: 04 76 92 35 55.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**RAYMONDE VA NOUS MANQUER...**

La bibliothèque Françoise Giroud de Bernin est triste. Ses bibliothécaires et bénévoles ont du mal à accepter son départ brutal.

Raymonde est arrivée à la bibliothèque pour proposer son aide en tant que bénévole en 2007 à l'âge de 87 ans. Nous étions loin d'imaginer en la voyant se présenter, quelle force et quelle vitalité l'animaient. Après le décès de son époux, elle a trouvé à nos côtés une compagnie et des raisons de se sentir utile. Sa douleur s'est apaisée au fil du temps et Raymonde a pris naturellement sa place parmi nous, en excellant dans sa tâche de bénévole pour l'équipement et la réparation des livres qu'elle aimait tant.

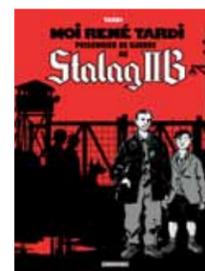
Raymonde était une personne généreuse, à l'écoute des autres, elle partageait ses connaissances, ses expériences, ses lectures avec son œil averti. Elle fournissait un travail important et utile à l'atelier aux côtés d'Odile et d'Eliane.

Raymonde était une femme discrète qui ne se plaignait jamais, une femme autonome qui ne voulait gêner personne, une femme intelligente, intéressante et toujours positive: un idéal pour nous toutes qui étions en admiration devant elle lorsque nous avons fêté ses 90 ans.

Nous sommes toutes heureuses d'avoir rencontré Raymonde, d'avoir croisé son chemin sur les six dernières années, d'avoir passé un peu de temps avec elle. Nous garderons l'image d'une Raymonde souriante, femme hors du commun, toujours vêtue de clair car c'était pour elle les couleurs de la vie.

Nous continuerons à faire vivre son souvenir au sein de la bibliothèque de Bernin.

Michelle, Eliane, Josette, Odile, Catherine, Thérèse, Marie-Odile, Pascale, Monique, Laurence et Nathalie

COUP DE CŒUR

Moi René Tardi prisonnier au Stalag II B; René Tardi. **Casterman**

René Tardi a transposé en bande dessinée les carnets de son propre père. Rédigés des années durant sur des cahiers d'écolier, celui-ci nous livre une chronique de sa jeunesse en grande partie de ses années de guerre et de sa captivité en Allemagne.

Tardi, brillant illustrateur nous offre une BD époustouflante.



Némésis; Philip Roth. **Gallimard**

Bucky Cantor est un jeune professeur de gym à Newark pendant la seconde guerre mondiale. Il aurait rêvé de partir au front mais à cause de sa mauvaise vue, il est réformé et en a honte. C'est alors que la polio s'abat sur la ville. Plusieurs enfants tombent malades, paralysés et certains finissent par mourir. Bucky tente de protéger les enfants seins. Faute de participer à la guerre, il mènera la sienne ici, contre la polio. Une histoire bouleversante.

ANIMATIONS

RENDEZ-VOUS CINECLUB ...

Le CME a le plaisir de vous annoncer la prochaine séance gratuite de projection de film sur grand écran et espère vous accueillir nombreux au Cube :
Le samedi 29 juin à 20h, film projeté « Ma sorcière bien aimée ».
Buvette sur place.



Attention les places sont limitées à la capacité d'accueil du Cube, réservations impératives auprès du secrétariat du service enfance, jeunesse jusqu'au mercredi précédant la séance.

Contact service enfance, jeunesse au 04 76 72 81 75 ou enfance-jeunesse@bernin.fr

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET

Nous vous donnons rendez vous le 14 juillet à partir de 19h30 au Clos Michel pour assister au bal et au feu d'artifice.
 Buvette et petite restauration sur place.

Renseignements : 04 76 92 07 41 ou sylvie.pernet@bernin.fr



INTERCOMMUNALITÉ

L'ACCUEIL DE LOISIRS THERMAL DU GRÉSIVAUDAN : SE SOIGNER EN S'AMUSANT...

Pour la troisième année consécutive, l'accueil de loisirs thermal ouvre ses portes cet été. Associant détente et santé, il permet à l'enfant d'être pris en charge lors de la cure thermale, prescrite par le médecin aux thermes d'Allevard, tout en profitant des activités proposées par le centre de loisirs intercommunal à St-Maximin.

L'accueil de loisirs thermal s'adresse à tous les enfants âgés de 3 à 13 ans souffrant de pathologies telles que l'asthme, les otites ou les rhinites chroniques et allergiques. Les petits curistes sont pris en charge après leurs soins par une équipe d'animateurs à Saint-Maximin.

Cette opération est portée par Le Grésivaudan et la commune d'Allevard, en partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance-maladie, la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports ainsi que l'Association des Médecins du Grésivaudan.

Le programme :

Le matin, l'enfant est accueilli à St-Maximin entre 8h et 9h, puis il est transporté en bus, avec chauffeur et animateurs, jusqu'aux thermes d'Allevard. Les enfants reçoivent leurs soins, encadrés par des professionnels.
 Après la cure, les enfants sont ramenés en bus à St-Maximin où ils prendront un repas tous ensemble. Pour les enfants qui en ont besoin, une salle de repos est mise à leur disposition. L'après-midi se déroule selon le programme d'animations ponctué par une pause goûter. À partir de 17h, les parents peuvent, soit venir chercher leurs enfants à l'accueil de loisirs, soit opter pour leur retour en bus.

Nouveauté 2013 :

Des formules à la carte avec la cure découverte*, équilibre* ou classique, soit respectivement 6, 12 ou 18 jours de soins. Cette année, les thermes d'Allevard proposent ainsi, en plus de la cure traditionnelle de 18 jours qui est conventionnée, des cures de courtes durées adaptées aux besoins et rythmes de l'enfant. Les soins ont lieu du lundi au samedi.

*Cures non prises en charge par les organismes sociaux.

Renseignements et réservations : Les Thermes d'Allevard
Tél. : 04 76 97 56 22 - www.thermes-allevard.com
Accueil de loisirs intercommunal à St-Maximin
Tél. : 09 77 39 49 74 - www.le-gresivaudan.fr

INTERCOMMUNALITÉ

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DE TERRES AGRICOLES, N'HÉSITÉZ PAS À LES LOUER!**VOUS NE SAVEZ PAS À QUI LOUER ?**

La terre agricole est, pour un agriculteur, l'outil principal de sa production, la base même de son activité. Néanmoins, le fait que les propriétaires souhaitent conserver leur foncier patrimonial entraîne chaque année une diminution de la disponibilité des terres agricoles. Cette baisse de la disponibilité des terres met en péril l'agriculture dans le Grésivaudan.

Soutenez durablement l'agriculture dans le Grésivaudan

Établir un bail de terre agricole, c'est un acte en faveur de l'agriculture locale :

- vous maintenez l'activité agricole sur le secteur et aidez les agriculteurs, vous participez à l'entretien des espaces et à l'ouverture des paysages en limitant l'avancée de la friche,
- vous aidez votre commune à conserver une vocation pastorale sur le Grésivaudan.

FICHE PRATIQUE

Une jurisprudence autour des contrats de location de terres agricoles (fermage) définit clairement les droits en 2 parties (propriétaires et agriculteurs) et permet, notamment au propriétaire, de pouvoir dans certains cas récupérer l'exploitation de ses terres. Pour le fermier, le contrat de location sécurise à moyen terme l'existence de son exploitation.

Pourquoi choisir le fermage ?

Le fermage (ou bail à ferme) est un bail écrit, signé entre le propriétaire et le locataire, nommant les parcelles de foncier concernées, fixant la date de début du bail et le montant à payer chaque année. Un modèle de bail est à disposition à la Chambre d'agriculture de l'Isère. Il n'est pas nécessaire de l'enregistrer aux Impôts.

Les garanties du fermage pour le propriétaire

- Un fermage est payé chaque année (réévalué selon un arrêté préfectoral annuel).
- Il est la garantie du bon entretien de votre parcelle agricole par un professionnel.

Les intérêts du fermage pour l'agriculteur

- Sécuriser le foncier de l'agriculteur autour de son exploitation.
- Possibilité de conserver le terrain quelques années (renouvelables pendant 9 ans). Cela conforte l'agriculteur dans ses investissements d'entretien de parcelle (prés, coteaux, créations de clôtures, passage du broyeur, etc.).

Vous n'avez jamais établi de contrat :**Qu'est-ce qui est preuve d'un bail à ferme ?**

Le paiement régulier annuel du fermage (via un chèque ou un reçu de paiement), depuis au moins trois années consécutives.

Qu'est-ce qui n'est pas preuve d'un bail à ferme ?

- La déclaration d'autorisation d'exploiter (DAPE) : signée par le propriétaire, elle est obligatoire pour tout agriculteur avant de commencer à cultiver une parcelle ; mais elle n'engage pas dans un

fermage.

- L'inscription par l'agriculteur de la parcelle à la MSA.
- L'exploitation de la parcelle par l'agriculteur.

Quels sont les motifs de résiliation en cours de bail ?

- Si la parcelle est mal entretenue par le fermier.
- Si le fermier ne s'acquitte pas de ses fermages.
- Si le fermier n'est pas en règle au regard du schéma départemental et qu'il n'a pas transmis la déclaration d'autorisation d'exploiter nécessitant votre signature.

En cas de conflit, il faudra saisir le tribunal paritaire des baux ruraux.

Vous pouvez signifier à votre fermier le congé de la parcelle (en attendant la fin de ses récoltes de l'année)

- Si votre terrain devient constructible dans le document d'urbanisme.
- Si un de vos enfants ou petits-enfants, doté d'un diplôme agricole, souhaite s'installer en agriculture.

Pour toute autre raison, un accord amiable peut être trouvé avec l'agriculteur, mais doit toujours être signifié 18 mois avant l'expiration des 9 ans par acte d'huissier.

La convention pluri-annuelle, un autre contrat de location du foncier Valable sur le massif de Belledonne, elle permet également de louer sa terre pour une durée de 5 ans, moyennant un fermage et une date de paiement, et de reprendre à l'issue de cette période son terrain sans aucun préavis préalable. Elle permet également au propriétaire du foncier de toucher des subventions.

Vous pouvez bénéficier de subventions si vous louez une surface d'au moins 1 ha à un porteur de projet qui souhaite s'installer en agriculture.

Vous souhaitez des informations complémentaires ?
Contactez Anne-Laure GUYARD, conseillère de la Chambre d'agriculture sur le territoire du Grésivaudan : 04 76 20 68 46

VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION LES PIEDS RYTHMES COUNTRY ON ROUTE 66 BERNIN-MONTBONNOT

« L'Association Les Pieds Rythmés Country On Route 66 » qui compte 70 danseurs à son actif, propose principalement des cours d'apprentissage de danses country et, répartis suivant quatre niveaux: Débutants, Novices, Intermédiaires et Avancés, afin que chaque danseur puisse évoluer à son rythme.

Nous proposons aussi des cours de Modern Line: niveau débutant, novice et intermédiaire sur des musiques non country, ouvert aux adhérents et nouveaux danseurs ayant au moins une année de danse country ou autre. Comme à son habitude l'Association ouvrira ses portes mi-septembre 2013.

Le club offre convivialité, détente, respect et amusement sur des musiques entraînantes et une diversité de danses.

L'association offre un cours d'essai, pour la Country ou Modern Line, afin de vous faire découvrir cette activité formidable et plaisante. Alors si l'expérience vous tente, ne soyez pas timide et venez nous rejoindre pour danser tous ensemble !

Pour tous renseignements: Contact Country et Modern Line: Présidente: veronique.chatain@orange.fr ou 06 79 87 96 21 (après 18h)



L'ENTENTE SPORTIVE DU MANIVAL FOOTBALL

Né de la fusion de l'As Montbonnot et de l'AC St Nazaire les Eymes, L'entente Sportive du Manival Football a fêté en 2012 ses 30 ans d'existence.

Depuis toujours et même si le football à 11 revêt une grande importance pour l'association, c'est vers les jeunes qu'est tournée une grande partie de son activité, en particulier chez les 6-13 ans via l'école de football. L'apprentissage de ce sport se fait aussi par des valeurs de respect et de plaisir du jeu. Elle a reçu en 2012 le label école de football de la F.F.F qui récompense son investissement dans la préformation des petits.

Des plus jeunes aux plus grands, ce n'est pas moins de 20 équipes dont

une féminine qui s'expriment chaque week-end.

L'Es Manival c'est plus de 400 licenciés dont plus de la moitié a moins de 19 ans.

Pour le club, il est important de tisser un lien social entre le sport et la vie de tous les jours.

Cette année, le tournoi international U10 & U13 s'est déroulé le dimanche 16 juin.

VIE ASSOCIATIVE

MUSIQUE DANS LE GRÉSIVAUDAN



Comme chaque année depuis 20 ans, rendez-vous du 1er au 10 juillet au sein des sites patrimoniaux de la Vallée: Fort BARRAUX, LUMBIN, CROLLES, BERNIN, MONTBONNOT pour cinq concerts exceptionnels de musique de chambre avec des artistes de renommée internationale.

Lundi 8 juillet à 20h30 l'Église de BERNIN accueillera Jean Claude PENNETIER, l'un des "grands" du piano, soliste brillant et fascinant.

Une soirée de Préludes, avec au programme :

CHOPIN/Fauré « Préludes entre croisés », Franz LISZT Notre Père, Claude DEBUSSY La Cathédrale englouti, Georges ENESCO Carillon nocturne, Franz LISZT Variations sur Weinen, klage.

Programmes disponibles en mairies, offices de tourisme et lieux publics, sur notre site www.

musiquedanslegresivaudan.com

Réservations:

Fnac, Carrefour, Harmonia Mundi. Par téléphone à partir du 1er mai au 06 33 26 42 14.

À l'entrée des concerts dès 19h45

UN NOUVEAU DÉPART POUR LE BBCG

Lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2013, les adhérents du Basket Ball Crolles Grésivaudan ont élu un nouveau conseil d'administration.

La nouvelle équipe composée de 16 personnes a rapidement désigné un nouveau bureau: M. Alban LALOUZ, président, Mme Chantal CHARLIER, trésorière, M. Philippe CHAUVEL, trésorier adjoint, Mme Virginie BLANC, secrétaire et Mme Sandrine PIAGET, secrétaire adjointe.

Ces nouveaux bénévoles, entourés des entraîneurs, ont tous envie que le club retrouve le dynamisme, la convivialité, l'esprit sportif, la compétition...tout ce qui fait l'âme d'un bon club sportif où tout le monde trouve sa place et où les enfants prennent plaisir à apprendre les règles et à jouer ensemble.

Le BBCG est prêt à vous accueillir: venez très nombreux découvrir ou redécouvrir le basket au gymnase Guy Boles à Crolles ou sur notre site www.basket-crolles.com



AGENDA DES ASSOCIATIONS

JUIN

Samedi 29 juin

Fête de fin d'année du judo club

Démonstrations et remise des ceintures

De 10h à 12h au CUBE

Samedi 29 juin

Fête de fin d'année du tennis club

Barbecue et tournoi salade en faveur des restos du cœur « bébé »

À partir de 10h au club house du tennis

Renseignements :

04 76 08 83 75

AGENDA DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS

LA CHORALE BERNIN À CHŒURS
A PARTICIPÉ À LA FÊTE DE LA MUSIQUE LE 21 JUIN
EN L'ÉGLISE DE BERNIN



Elle souhaite vivement entraîner le public dans le plaisir de chanter. Elle a donc enchaîné 30 minutes de concert incluant des airs qu'elle prépare pour ses prochaines performances en 2014
Ave verum - Mozart
Messe du couronnement de Louis XVIII - Chérubini (extraits)

Ont suivi une vraie séance de répétition publique en sollicitant la participation bien sûre volontaire de l'auditoire pour découvrir le plaisir de chanter ensemble.

Reprise d'un ou deux des morceaux précédents avec travail des nuances et autres petites embûches. Un moment très agréable pour tous ceux qui étaient présents !

ÉCHANGES INTERNATIONAUX DE JEUNES

Cette année, la 25ième rencontre internationale de jeunes aura lieu en Allemagne à Maulbronn du 02 au 19 août 2013. Le but d'une telle rencontre est de favoriser l'échange d'idées et d'expériences entre les jeunes, développer une conscience européenne et améliorer la communication entre villes et régions européennes. Tous les jeunes âgés de 18 à 25 ans peuvent participer.

De nombreuses activités seront proposées: théâtre, musique, vidéo, danse, arts, cirque, mais aussi cours d'allemand débutant, sports, groupes de discussions, excursions, trekking, soirées, et plein d'autres activités multiculturelles.

Les places pour les Français sont limitées à 6. Ne tardez pas à vous inscrire !

Pour tous renseignements:
Jean-Christophe Giraudin,
tel 06 07 14 31 34 / e-mail:
jcgiraudin@yahoo.fr / www.
activatingyoungeurope.eu/
iyc



MOIS EN IMAGES

Cérémonie commémorative - 8 mai



Travaux du futur multi accueil



Atelier cuisine avec Laurent Frémont, chef cuisinier
31 mai 2013



Nicole Bricq, ministre du commerce extérieur lors de sa visite de la société Corial à Bernin - 27 mai 2013





Bénédicte Rosier

Présidente de l'association « Les pros de Bernin »

Bernin & vous : La mairie a souhaité entendre l'avis de cette nouvelle association concernant les problématiques rencontrées par les commerçants, notamment en termes de stationnement. Trois rencontres ont été organisées, dont la dernière étendue à l'ensemble des commerçants et professionnels de la commune. Quel est selon vous à ce jour l'impact de ses échanges ?

Bénédicte Rosier : Nous avons sollicité la commune afin d'obtenir un rendez-vous pour essayer de trouver une solution aux problèmes de stationnement. Nous avons besoin d'avoir des éléments chiffrés pour comprendre la situation et surtout je souhaitais que la mairie puisse expliquer son projet à l'ensemble des commerçants concernés par cette problématique puisque nous étions partagés sur cette question.

Un consensus a pu être trouvé à la suite de la dernière réunion entre l'ensemble des commerçants et la mairie, cela m'a confortée dans l'idée que la discussion est indispensable et l'importance de la création de cette association. L'impact de ses échanges est très positif, depuis ces réunions, je n'ai pas eu de commentaires négatifs, nous avons été entendus et écoutés et avons trouvé une solution ensemble, la mairie a fait preuve d'ouverture d'esprit.

Bernin & vous : Concrètement quels ont été les résultats obtenus à la suite de ces rencontres ?

Bénédicte Rosier : Le plus grand succès reste l'augmentation du nombre de places de stationnement sur la place des Droits de l'Homme. Le nombre de places est passé de 18 à 28.

Notre deuxième réussite se traduit par par l'organisation en concertation avec la mairie du stationnement en plusieurs zones dont les détails seront finalisés par la mairie.

Nous avons aussi pu éviter l'implantation des arbres prévus sur la place située devant les agences immobilières et le cabinet d'esthétique. Ils ont été remplacés par des parterres de fleurs afin de permettre aux commerçants d'être mieux vu de la route. La commune a pu poursuivre son projet d'implantation mais en concertation avec les commerçants. Enfin, nous avons souhaité qu'une

signalétique temporaire soit mise en place afin d'informer les usagers des travaux aux entrées et sorties du village. Une signalétique a été mise en place même si elle ne correspond pas tout à fait à notre demande.

Bernin & vous : Vous avez proposé d'animer un peu plus le cœur de village avec des opérations commerciales, pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

Bénédicte Rosier : Nous souhaitons promouvoir le service de proximité en mettant en place des animations telles qu'un marché de Noël par exemple ou encore en étant d'avantage impliqués dans l'organisation de la fête de la châtaigne. Des réflexions sont en cours actuellement.

Bernin & vous : Bernin a la chance d'avoir un tissu de commerçants très dynamique et très développé quelles sont les clés de ce succès et comment pensez-vous maintenir ce dynamisme et cette attractivité ?

Bénédicte Rosier : Nous avons des activités très variées à Bernin, des activités de « base » indispensables aux habitants, (les boulangeries, la boucherie, la pharmacie, les médecins...) nous avons des activités spécialisées (kinés, ostéopathe, infirmière, fleuriste, opticien, esthéticienne, agences immobilières, coach...). Nous avons la chance d'avoir des professionnels de qualité, qui font de belles choses et qui sont reconnus au-delà de la commune.

La concurrence existe, certes, mais elle est moins forte que sur Grenoble et nous sommes dans un secteur relativement favorisé ce qui permet le développement de services.

Bernin & vous : Les relations avec la commune sont importantes également pour la réussite de nos activités.

Bénédicte Rosier : Il est nécessaire que la commune donne toutes les chances aux commerçants de bien exercer leur métier, la visibilité et la promotion de leur activité.

Paradoxalement, la crise, la frustration et les agacements de l'hiver ont été une magnifique opportunité pour bâtir une nouvelle manière de travailler, ensemble, avec la commune, un déclencheur pour avancer et transformer cela en une force.

Bernin & vous : Vous êtes la présidente de l'association « Les pros de Bernin », pouvez-vous nous présenter l'association ? Depuis quand existe-elle ? Qui réunit-elle ?

Bénédicte Rosier : C'est avec le démarrage des travaux de la route départementale et face aux difficultés rencontrées pour exercer notre métier que l'idée a germé dans l'esprit de plusieurs commerçants. En effet, cet hiver, la crise économique ajoutée aux travaux qui ont perduré, les difficultés pour stationner et l'absence de concertation ont créé un sentiment d'incompréhension et de colère au sein des commerçants.

En raison de ces problématiques, un des commerçants a créé un site informel, je l'ai rencontré, nous avons organisé une première réunion et lors de la deuxième réunion l'association est née, elle existe officiellement depuis le 19 février et regroupe les commerçants, les artisans et les professions médicales.

Les membres du conseil ont souhaité que j'accède à la présidence de l'association de part notamment mes connaissances en urbanisme.

Bernin & vous : Quels sont les objectifs de l'association ?

Bénédicte Rosier : Elle a pour but de représenter l'ensemble des commerçants artisans et professions médicales. Nous souhaitons défendre les intérêts communs, le service de proximité et le favoriser en contribuant à son rayonnement et sa promotion, notamment par la réalisation d'actions communes et en trouvant des solutions ensemble, lorsqu'un problème se présente.